



**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE  
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DÉCEMBRE 2024**

Nombre de Conseillers en exercice	: 29
" " présents	: 23
" " ayant donné pouvoir	: 04
" " votants	: 27

Date de la convocation : 11 décembre 2024

**PRÉSENTS** : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. OLIVIER, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

**EXCUSÉS** : Mme TBATOU donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; M. VUILLERMOZ donne pouvoir à Mme FILIPPI ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. BINDA ; M. MIGNOTTE ; Mme GOBET donne pouvoir à M. CUEVAS.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Brigitte FILIPPI

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Guy SAILLARD, Maire.

---

**M. le Maire.-** Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons débiter le Conseil municipal.

\*\*\*\*\*

**Adoption de l'ordre du jour**

**M. le Maire.-** Vous avez reçu l'ordre du jour en temps et en heure, je vous demande donc de l'approuver.

\*\*\*\*\*

**Adoption du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2024 adressé le 5 décembre 2024**

**M. le Maire.-** Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2024 vous a été adressé par mail le 5 décembre 2024. Y a-t-il des remarques ? (*Néant*) Je considère donc qu'il est adopté à l'unanimité, merci.

\*\*\*\*\*

**Remerciements et communications diverses**

**M. le Maire.-** L'Ensemble vocal Le Tourdion remercie la ville de Champagnole pour son soutien en matière de communication et de logistique apporté dans le cadre de l'organisation de

leur concert qui s'est déroulé le 1<sup>er</sup> décembre dernier à l'église.

Nous avons également des remerciements d'associations suite à l'attribution de subventions : Tous Pour les Droits Humains Fondamentaux, Champagnole à Bicyclette, La Tarentelle (subvention de fonctionnement et subvention exceptionnelle), le Secours Catholique, Bridge Club Champagnolais, la Croix Rouge, ainsi que Jouef 39 pour la subvention accordée pour l'organisation de la manifestation Jouefissimo prévue les 28 et 29 décembre 2024.

J'ai deux informations à vous donner, la première étant l'achat des anciens ateliers du lycée par le Département.

La Ville est propriétaire de ce qui est en bleu sur le plan ; en vert, c'est le département du Jura, c'est la Maison des Solidarités ; en rouge, ce sont les anciens ateliers et la cour. Malgré le fait qu'il y ait une convention au niveau de la cour, elle appartient à la région Bourgogne Franche-Comté. Ils l'ont mise aux enchères. Nous étions quelque peu inquiets parce que nous ne voulions pas qu'il y ait une activité industrielle ou artisanale dans cette cour. C'est le Département qui a acheté, donc c'est un soulagement, parce que nous nous demandions comment nous ferions si un privé achetait, d'autant plus que plusieurs sont venus visiter.

C'est donc le Département qui a acheté, nous verrons avec eux comment nous arranger. Il faudra refaire un plan correct de cette cour pour le stationnement, maintenant que c'est le Département et la Commune.

**M. Grenier.-** Savons-nous ce qu'ils feront ?

**M. le Maire.-** Non. Ils ont acheté pour protéger la Maison des Solidarités, sans quoi cela risquait de poser problème, puisque beaucoup de voitures y viennent. Ils ont plus ou moins aménagé un parking – parfois moins que plus, parce que je n'y vois jamais de voitures – mais c'est toujours pareil, ils n'étaient pas chez eux, donc c'est compliqué d'aménager un parking chez les autres.

**M. Grenier.-** Les gens sortent le long du bâtiment, sur la partie rose.

**M. le Maire.-** Oui. Je vous rappelle que nous avons délibéré à l'époque au cas où et que vous m'aviez autorisé à préempter si un privé achetait. Le Département s'est donc porté acquéreur à 198 000 euros. C'est une bonne chose pour la Ville, nous n'avons pas à intervenir. Il fera le point concernant ses besoins en bâtiment pour les travailleurs sociaux. Le Département s'engage à collaborer avec la Ville concernant le parcellaire, donc nous verrons cela plus tard. Il n'y a plus d'urgence, c'est très bien.

Je vais maintenant en narguer quelques-uns. Est-ce que vous lisez les documents lorsque vous recevez les conseils municipaux ? En effet, je n'ai pas eu de questions sur le précédent Conseil municipal. Les membres de la Commission Urbanisme étaient au courant, je leur ai demandé de se taire et que nous n'en parlions pas parce que je ne voulais pas que cela vienne sur la table. Personne ne m'a posé la question la dernière fois concernant une donation. Avez-vous vu que j'avais pris un arrêté de donation ? Certains le savaient, mais pas tous.

Elle concerne Monsieur Jacques Vuillemain, dont la propriété est située route de Pontarlier, juste en dessous de la COGEF, à côté de la salle du Cerf et du marchand de graines, Gamm Vert. Monsieur Vuillemain était propriétaire de la parcelle « Monceau Jardin », qui comprend une maison d'habitation, un ancien atelier. C'est une parcelle de 6 111 m<sup>2</sup> dont il a fait donation à la ville de Champagnole contre rien, donation qui a été signée chez le notaire le vendredi 6 décembre 2024. La Ville est donc propriétaire de cette parcelle.

Il s'agit de la maison, de l'atelier et du champ situés derrière. Cela représente 6 111 m<sup>2</sup>, il y a deux appartements de 129 et 117 m<sup>2</sup> dans la maison, avec marbre Comblanchien, des escaliers et des parquets impeccables. C'est une maison qui date des années 60, une maison de qualité.

Il est indiqué « Établissement Vuillemain » sur l'autre bâtiment, lequel fait 30 mètres de long. Nous verrons ce que nous en ferons, mais très certainement du logement. Il est possible de faire de beaux appartements en duplex, donc nous verrons cela avec un architecte.

La parcelle a été estimée à 270 000 euros, sur lesquels nous allons payer des frais. J'ai promis à Monsieur Vuillemain, je lui ai dit qu'il faudrait faire une petite rue pour desservir tout cela, donc la moindre des choses est que nous appelions cette rue Jacques Vuillemain. C'est un Monsieur de 93 ans, divorcé, qui était artisan, qui habite au Moutoux et qui n'a pas d'héritier, donc cela devait le charger de devoir entretenir, raison pour laquelle il a décidé de donner à la ville de Champagnole, sachant qu'il y a aussi le champ situé derrière le bâtiment et celui qui est sur le côté. Je l'en remercie vraiment, il nous a vraiment fait un super cadeau. C'était Noël avant l'heure.

Nous verrons le projet que nous ferons dessus. Je lui ai promis que lorsque nous aurons fait un projet, j'irai le lui montrer, mais il n'a émis aucune réserve ou obligation.

Tout cela appartient donc à la ville de Champagnole. J'étais bien content d'aller signer cette donation. Cela s'appelle une donation et non un leg : un leg, c'est quand on est mort ; un don, c'est quand on est vivant, et Monsieur Vuillemain est encore en forme malgré ses 93 ans. Je le remercie bien pour ce cadeau qu'il nous a fait.

Il n'a pas été nécessaire de délibérer en Conseil municipal puisqu'une délibération a été prise le 26 mai 2020 me donnant compétence pour accepter les dons.

Il y a donc ces deux grands logements. Il est évident qu'il y a des travaux à faire. Je ne sais pas comment nous ferons, ce que nous allons vendre. Dans l'atelier, il y a déjà un petit F3, F2, à l'étage, là où il y a des volets verts. Un logement est déjà fait ; en bas, c'était les bureaux ; autrement, c'est l'atelier. On ne dirait pas comme ça, mais le bâtiment fait 30 mètres de long par 8 mètres de large, donc c'est vraiment un grand bâtiment, il sera possible d'y faire de beaux appartements. Pour le champ, il restera encore environ 3 000 m<sup>2</sup> derrière. Nous pourrions éventuellement voir avec des investisseurs pour faire huit logements ou deux bâtiments de quatre logements. De toute façon, nous avons besoin de logements à Champagnole.

Cela fera forcément l'objet d'une DM (Décision Modificative) à un moment ou à un autre dans le budget annexe Champa Immo.

Il faut tout de même de bonnes nouvelles de temps en temps et c'en est une très bonne. Ce sont des bâtiments de qualité, la maison avec les deux grands appartements n'a pas une fissure, c'est impeccable. Au sous-sol, il y a trois garages, sous-sol qui fait toute la surface de la maison. Cela n'apparaîtra pas dans le budget Champa Immo pour l'instant, nous ferons une DM lorsque nous aurons vraiment travaillé sur le dossier avec un architecte.

Monsieur Vuillemain a encore beaucoup de machines dans les ateliers, donc nous lui avons laissé six mois pour débarrasser le matériel. Je lui ai même promis que nous enverrions des employés municipaux pour l'aider, c'est la moindre des choses.

Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

\*\*\*\*\*

## Information subventions

**M. le Maire.**- Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a décidé d'attribuer une subvention d'investissement concernant la construction d'une halle en bois local, puisque nous sommes en bois AOC Jura, subvention de 54 697,17 euros, qui est toujours la bienvenue.

Le Conseil Départemental du Jura nous donne une subvention pour l'installation de la tribune de 150 places assises que nous avons faite au stade des Louaitaux l'an dernier, subvention de 12 237 euros.

Le Conseil Départemental du Jura a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 532 euros pour accompagner le programme des commémorations du 80ème anniversaire de la Libération de la Ville. Nous avons fait venir un groupe de Glenn Miller et compagnie, donc il y a eu certains frais. D'autres communes ont demandé des subventions à ce sujet, j'ai décidé de le faire aussi. Ils nous donnent 532 euros, nous les prenons et nous les remercions.

Le Conseil Départemental du Jura a encore décidé d'attribuer une subvention de 10 000 euros concernant les travaux de mise en accessibilité et de sécurisation de la rue Leclerc dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. C'est pour les trottoirs, dans le cadre des travaux que nous avons faits l'an dernier.

Enfin, le Conseil Départemental du Jura a décidé de nous attribuer une subvention de 30 000 euros au titre de l'aide aux territoires concernant la rénovation de la Cité Javel : isolation complète, création de nouvelles surfaces de bureaux, accessibilité PMR et mise aux normes incendie et électrique. Vous avez vu que les travaux ont commencé, aussi bien pour les travaux de la halle que cette mise aux normes de la Cité Javel.

Nous avons déjà eu une subvention de 50 % du Fonds Vert, une subvention de 292 000 euros pour la halle, me semble-t-il, de la DETR, 30 %. Nous avons eu 198 000 euros du Département, 54 000 euros de la Région, et, je ne veux pas présager, mais nous devrions bientôt délibérer dans une autre assemblée et j'attends encore une autre subvention.

Nous avons fait des sorties, donc c'est bien d'avoir quelques rentrées également.

\*\*\*\*\*

### Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

#### Arrêtés :

- Arrêté du Maire fixant les tarifs des droits de place et d'occupation du domaine public
- Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables à la location de salles municipales et de matériel
  - Arrêté fixant les tarifs du restaurant municipal 2025
  - Arrêté du Maire fixant les tarifs de location de vaisselle mise à disposition dans les salles municipales
    - Arrêté du Maire fixant les tarifs de remplacement de la vaisselle mise à disposition dans les salles municipales
  - Arrêté du Maire fixant les tarifs des concessions dans le cimetière
  - Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables pour la location des jardins familiaux
  - Arrêté du Maire fixant les tarifs sollicitant la réalisation de photocopies

## **Renonciations au droit de préemption :**

- Propriété de Monsieur COQUIL Mathieu et Madame CLEYET-MARREL Jennifer - Section AL n° 55 - 21 rue Anne Frank
- Propriété des Consorts COLOMBATTO - Section AN n° 74 - 4 rue Jean XXIII
- Propriété de Monsieur PETITJEAN Bernard et Madame COUILLEROT Denise - Section BH n° 162 - 2 rue du Pré
- Propriété de Monsieur EPAILLY Cyril et Madame BEAUDOUX Marie-Charlotte - Section BC n° 184, 228 - 125 rue Pierre Brocard
- Propriété de la SAS LU and CO - Section BH n° 93 - 126 rue du Plein Air
- Propriété de Madame CULA Carmen - Section AB n° 32 - 10 rue Maréchal Foch
- Propriété de Monsieur BUZZONI Benoît - Section AI n° 140 - 24 rue Joliot Curie
- Propriété de Madame MARION Catherine - Section AC n° 102, 454 - 2 rue du Sauget
- Propriété de Monsieur DUCRET Romain et Madame SEDENO Pamela - Section BH n° 186 - 33 rue de la Londaine
- Propriété de Monsieur GARCIA Jérémy et Madame FOULON Sylvie - Section BD n° 391 - 21 rue Edmond Michelet

**M. le Maire.-** Avez-vous lu les arrêtés ? Nous réactualisons les tarifs tous les ans, aussi bien les tarifs de location des salles, des repas, le centre aéré, le périscolaire, etc. J'ai donc pris les arrêtés, après avis de la Commission des Affaires générales, présidée par Véronique et avis de la Commission d'Urbanisme », parce que tout passe en commission avant.

---

## **PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION**

### **1. Subvention à l'Amicale du Personnel Communal**

**M. Dussouillez.-** Chaque année, la Commune verse une subvention de fonctionnement à l'Amicale du Personnel de la ville de Champagnole. L'Amicale fonctionne également avec une cotisation versée par chaque adhérent (20 euros annuels), ainsi qu'avec le bénéfice des manifestations organisées (vide-greniers, buvettes, soirées dansantes, etc.). Comme vous pouvez le voir, cette Amicale est assez dynamique et a organisé ces derniers mois de nombreuses manifestations en partenariat avec la Ville. Elle a dernièrement assuré la partie restauration du marché de Noël ainsi que beaucoup de vide-greniers sur la place du Crassier, et une buvette cet été.

Nous avons dernièrement assisté à l'assemblée générale avec le Maire, il y avait beaucoup de monde. De nombreux retraités suivent également le mouvement.

Une demande de subvention a été faite pour cette année, il est proposé un montant de 2 000 euros, soit 25 euros pour 80 agents actifs adhérents à cette Amicale.

La Commission Sécurité, Personnel et Communication réunie le 5 décembre dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de la subvention annuelle à l'Amicale du Personnel pour un montant de 25 euros par agent actif adhérent pour l'année 2024, soit 2 000 euros.

Il est à noter qu'il y a eu une augmentation de 4 euros par agent par rapport à 2023, puisque nous étions à 21 et que nous passons à 25.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci pour l'Amicale et sa Présidente.

\*\*\*\*\*

## **2. Modification du tableau des effectifs**

**M. Dussouillez.-** Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents et des besoins de la Collectivité dans l'organisation de ses services.

La modification proposée est la suivante :

<b>SERVICE</b>	<b>EMPLOI SUPPRIMÉ</b>	<b>EMPLOI CRÉÉ</b>
ENTRETIEN BÂTIMENTS	Adjoint technique territorial CDD (34/35 <sup>ème</sup> ) au 31/01/2025	/
	Adjoint technique territorial CDD (15,5/35 <sup>ème</sup> ) au 31/12/2024	/
	Adjoint technique territorial CDD (30/35 <sup>ème</sup> ) au 31/12/2024	/
CHAMPA'LOISIRS	Adjoint d'animation territorial CDD (24,5/35 <sup>ème</sup> ) au 31/12/2024	Adjoint d'animation territorial CDI (24,5/35 <sup>ème</sup> ) au 01/01/2025

Les trois suppressions de poste concernent des agents d'entretien. Pour bien préciser, il ne s'agit pas de licenciements, mais de fins de contrats qui ne sont pas renouvelés. Une petite étude a été opérée sur le temps de travail de ces personnes dans différents services et nous nous sommes rendu compte qu'il y avait peut-être des horaires qui n'étaient pas très adéquats par rapport aux tâches à effectuer dans les bâtiments. Je crois que cela engendrerait une économie de 70 000 euros sur l'année. Ce sont donc des contrats qui ne sont pas reconduits.

En ce qui concerne le poste d'adjoint d'animation, il s'agit d'une personne qui a fait tant de contrats CDD et que nous cédions à l'issue, soit au bout de six ans, comme nous le faisons toujours lorsque tout va bien avec le personnel.

**M. le Maire.-** Si nous le gardons six ans, ce sera bien.

**M. Dussouillez.-** Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces modifications du tableau des effectifs, selon les conditions et dates susvisées.

Je précise que vous trouverez en pièce jointe, pour information, le tableau complet des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025 par service, par filière et par grade.

La Commission du Personnel réunie dernièrement a validé.

Avez-vous des questions avant de passer au vote ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Puisque nous sommes en fin d'année, j'ajoute quelques chiffres pour les effectifs de la ville de Champagnole entre 2024 et 2025. Les 91 titulaires passeront à 86 ; les 46 non-titulaires passeront à 48 ; les 96 temps complets passeront à 94 ; les 41 temps non complets passeront à 40 ; les 137 agents passeront à 134 ; les 118,41 ETP (Équivalent Temps Plein) passeront à 109,67.

Voilà pour les chiffres des employés de la ville de Champagnole. Avez-vous des questions ?

**M. le Maire.**- Tu dis 134 ?

**M. Dussouillez.**- Oui.

**M. le Maire.**- Lorsque j'ai fait les cartes de vœux au personnel aujourd'hui, j'ai donc fait 134 cartes de vœux.

**M. Dussouillez.**- Tu en as même peut-être fait 137, parce que les 134, ce sera en 2025.

\*\*\*\*\*

### **3. Mise en œuvre de l'IFSE pour la filière Police**

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Vu le décret n° 94-731 du 24 août 1994 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Vu le décret n° 2006-1392 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs de police municipale ;

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;

Vu le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

Vu la délibération en date du 15 novembre 2022, portant création du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions de Sujétions, d'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et fixant le régime indemnitaire des cadres d'emplois exclus du RIFSEEP dans son VI. Notamment le versement de l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions et l'indemnité d'administration et de technicité aux agents de la filière Police municipale ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 4 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Sécurité, Personnel et Communication en date du 5 décembre 2024.

Il est exposé à l'assemblée :

Suite à la refonte du régime indemnitaire de la filière de police municipale issue du décret n° 2024-614, une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) peut être versée aux fonctionnaires relevant de ladite filière. Elle remplace le précédent régime indemnitaire composé de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) et de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Composée d'une part fixe et d'une part variable, l'ISFE s'adresse désormais à l'ensemble des fonctionnaires des cadres d'emplois de la filière de police municipale.

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer le cadre général de l'instauration de ce nouveau régime indemnitaire, dans les conditions et les limites prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

La mise en place de ce dispositif indemnitaire nécessite ainsi :

- D'en définir les bénéficiaires ;
- De déterminer, pour chaque part, le taux et le plafond ;
- D'en préciser les conditions d'attribution et de versement (périodicité, maintien en cas d'absence, etc.) ;
- De préciser la date d'effet.

Il est proposé au Conseil municipal d'instaurer comme suit l'ISFE.

### **ARTICLE 1 : BÉNÉFICIAIRES**

Une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) est versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant de la filière de police municipale selon les modalités précisées aux articles 2 et suivants de la présente délibération.

Elle s'adresse aux fonctionnaires des cadres d'emplois suivants :

- Cadre d'emplois des directeurs de police municipale ;
- Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;
- Cadre d'emplois des agents de police municipale.

Les groupes de fonctions sont déterminés en tenant compte des lignes directrices de gestion effectives au sein de la Collectivité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Chaque emploi ou cadre d'emploi est réparti dans les différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- Critère n° 1 : Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- Critère n° 2 : Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- Critère n° 3 : Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Les critères suivants sont communs à tous les groupes de fonctions :

- Respect de l'image de l'établissement ;
- Confidentialité des informations et des documents détenus dans l'exercice des fonctions, discrétion dans les relations avec les partenaires ;
- Autonomie, initiative ;
- Niveau des connaissances, des compétences et de la qualification ;
- Conditions de travail.

Groupes	Fonctions
GROUPE 1	Direction générale des services
GROUPE 2	Direction d'un service
GROUPE 3	Adjoint d'un service
GROUPE 4	Responsable d'une mission et/ou expertise dans un domaine impliquant des connaissances spécifiques
GROUPE 5	Agent d'exécution de missions ne nécessitant pas une expertise dans un domaine spécifique

## **ARTICLE 2 : MODALITÉS ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

L'ISFE est constituée d'une part fixe et d'une part variable, déterminées dans les conditions suivantes :

- La part fixe de l'ISFE est calculée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel ;
- La part variable de l'ISFE est fixée dans la limite de montants réglementaires.

Il est ainsi fixé les taux et montants comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	Part fixe (Dans la limite des taux suivants)	Part variable (Dans la limite des montants suivants)
Directeurs de police municipale	33 %	9 500 €
Chefs de service de police municipale	32 %	7 000 €
Agents de police municipale	30 %	5 000 €

La part variable de l'ISFE tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon des critères suivants :

La part variable étant déterminée par la manière de servir de l'agent, elle n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Elle est versée dans les mêmes conditions et suivant les mêmes critères que le complément indemnitaire annuel (CIA) pour les agents relevant du RIFSEEP :

Critères	Nombre de points ou %
Professionalisme : Respect des règles de fonctionnement (port des EPI...)	30 %
Fiabilité, qualité et efficacité du travail	25 %
Capacité d'adaptation, d'évolution et de proposition d'amélioration du service (initiative), autonomie, disponibilité et motivation	25 %

Les qualités relationnelles avec les usagers et les collègues, la capacité à travailler en équipe	10 %
Respect de la hiérarchie	10 %

Le montant individuel de la part variable de l'ISFE est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale en fonction des résultats de l'évaluation professionnelle et de la manière de servir de l'agent :

Groupe de fonctions	Montant PLAFOND maxima annuel (en €)
1 et 2	400 €
3	350 €
4	300 €
5	250 €

Les critères sus-énumérés se traduiront dans le montant déterminé individuellement par voie d'arrêté pris par l'autorité territoriale.

L'ISFE est cumulable avec :

- Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribuées dans les conditions fixées par le décret du 14 janvier 2002 susvisé ;
- Les primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret du 12 juillet 2001 susvisé.

L'ISFE est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

### **ARTICLE 3 : MODALITÉS ET CONDITIONS DE VERSEMENT**

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement.

La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée annuellement sur le mois de juin, et proratisée en fonction du temps de travail et du temps de présence de l'agent au sein de la collectivité.

#### **Dispositif de sauvegarde (article 7 du décret n° 2024-614) :**

Lors de la première application de l'ISFE (à savoir la première année), si, après application des deux parts, le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre du régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, ce montant précédemment perçu peut être conservé, à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage.

### **ARTICLE 4 : MODALITÉS DE MODULATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DU FAIT DES ABSENCES**

Durant les congés pour maladie professionnelle, accident de travail ou de trajet, la part ISFE fixe sera maintenue pendant les 30 premiers jours d'absence, puis suspendue dès le 31<sup>ème</sup> jour d'absence décompté sur l'année civile.

Le montant de l'ISFE part fixe sera diminué, à raison de 1/30ème par jour d'absence dès

le premier jour de congé de maladie ordinaire décompté sur l'année civile.

En cas d'autorisation spéciale d'absence (ASA), la part fixe ISFE est maintenue dans la limite de 6 jours par année civile. Au-delà de ces six jours, l'ISFE sera réduit de 1/30ème par jour d'absence.

En cas de congé de longue maladie, grave maladie, longue durée, le versement du régime indemnitaire sera suspendu.

Le montant sera également réduit de 1/30ème pour chaque jour d'absence injustifiée.

La part fixe ISFE est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement durant les congés liés aux responsabilités parentales mentionnés au chapitre Ier du titre III du livre VI, sans préjudice de leur modulation en fonction de l'engagement professionnel de l'agent territorial et des résultats collectifs du service

Comme le préconise la circulaire du 15 mai 2018 : « *En cas de travail à temps partiel thérapeutique, le montant des primes sera calculé au prorata de la durée effective de service. Toutefois, lorsqu'il est placé en congé pour raison de santé ou pour invalidité temporaire imputable au service, l'agent est rémunéré dans les conditions prévues pour ce congé et non en fonction des droits liés à son temps partiel thérapeutique.* »

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget chaque année.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il est demandé au Conseil municipal de :

- Instituer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement selon les modalités fixées ci-dessus ;
- Interrompre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 le versement de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction et l'indemnité d'administration et de technicité aux agents de la filière Police municipale.

**M. Dussouillez.-** Le décret 2024-614 du 26 juin 2024 institue le nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emploi de la filière Police municipale. Tout comme le RIFSEEP, cette prime est composée d'une part fixe versée mensuellement et d'une part variable versée annuellement. Cette prime est exclusive de toute autre prime, à l'exception des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et des primes compensant le travail de nuit le dimanche ou les jours fériés, ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail. La part variable fera l'objet d'un versement annuel en juin de chaque année suite aux critères établis lors des entretiens professionnels annuels CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Si vous vous rappelez, c'est à la même époque que nous avons passé l'ensemble des agents à ce nouveau dispositif, mais la filière Police et les professeurs de musique n'en faisaient pas partie. Il y a donc eu une petite évolution. Avec ce nouveau dispositif, la filière Police va passer au même titre que le reste des agents municipaux. Cela ne change rien sur leur paye, c'est juste le dispositif qui change.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

**M. le Maire.-** Globalement, cela ne change rien pour les agents, sauf que cela s'appelle différemment.

**M. Dussouillez.-** Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

\*\*\*\*\*

**4. Protection sociale complémentaire : Convention d'adhésion avec le Centre de Gestion et participation de la Ville sur le risque Prévoyance**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité sociale,

Vu les dispositions du Code général de la Fonction publique, notamment les articles L.827-7 et L.827-11,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du Centre de Gestion n° 88-2024 en date du 9 juillet 2024 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance »,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 4 décembre 2024

Vu l'avis favorable de la Commission Sécurité, Personnel et Communication en date du 5 décembre 2024,

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de Gestion du Jura et MGP « LA MUTUELLE PREVOYANCE » en date du 17 juillet 2024.

Il est proposé au Conseil municipal :

**ARTICLE 1 :**

- D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance susvisée conclue entre le Centre de Gestion et MGP (LA MUTUELLE PREVOYANCE) qui prend effet au 1er janvier 2025 pour une durée de six ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011-1474) et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents de la collectivité.

**ARTICLE 2 :**

- D'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

**Le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et des risques d'invalidité et liés au décès.**

Pour ce risque, la participation financière de l'employeur sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de Gestion de la FPT du Jura pour son caractère solidaire et responsable.

### **ARTICLE 3 :**

- De fixer le niveau de participation, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, comme suit :

Pour le risque prévoyance : **sept euros** par agent et par mois.

### **ARTICLE 4 :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à l'adhésion aux conventions de participation mutualisée proposée par le CDG 39, ainsi que les éventuels avenants à venir.

**M. Dussouillez.**- Le risque protection sociale complémentaire correspond à la garantie de maintien de salaire, obligation de participation de l'employeur à la prévoyance, toujours avec un décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

Concernant la prévoyance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le montant de cette participation doit être au minimum de 7 euros mensuels.

Un point a été fait en octobre 2024 avec l'Autorité afin d'acter les possibilités soumises aux agents adhérant actuellement à la MNT, pour qui la résiliation de leur contrat et l'adhésion à La Mutuelle Générale de Prévoyance, partenariat avec le CDG39, serait plus avantageuse.

Dans ce délai, un courrier d'explication a été transmis à tous les agents concernés, courrier sur lequel apparaissait le montant de leur cotisation MNT mensuelle 2024 sans augmentation du taux de la cotisation 2025, ainsi que celui de la MGP prévisionnelle mensuelle pour 2025. Le libre choix leur est laissé de résilier les contrats MNT et d'adhérer à la MGP ou ailleurs.

Le service RH a fourni une lettre type de résiliation à la MNT accompagnant ce courrier et s'est également chargé de l'envoi des lettres en masse en LR avec AR avant le 31 octobre 2024.

Pour rappel et information, pour la prévoyance, nous participions à hauteur de 3,74 euros mensuels et nous allons passer à 7 euros ; pour la santé, la participation est de 14 euros à 49 euros selon la composition de la famille.

Les documents afférents à cette proposition sociale complémentaire se trouvent en annexe, c'est la délibération que nous avons ce soir.

C'est donc un changement pour les agents qui le souhaitent, ils n'ont aucune obligation. Les RH ont renseigné chaque agent sur sa situation personnelle, à savoir s'il était plus avantageux de changer de prévoyance, et tout le monde a répondu.

Sur 70 personnes qui avaient une prévoyance, 60 sont passées à la MGP.

**Mme Delacroix.**- C'est une convention à adhésion facultative, les employeurs et les agents n'ayant pas obligation à souscrire une assurance prévoyance dans le public. La prévoyance

est une garantie de maintien de salaire lorsque les agents perdent de la rémunération en cas de maladie, donc il est important qu'ils puissent avoir des facilités en ce sens.

Comme je vous le disais, c'est une convention à adhésion facultative, mais tous les employeurs publics doivent le proposer à leurs agents, et libre à eux d'adhérer ou pas. Seuls les agents qui adhèrent au système proposé par la Collectivité auront la participation de 7 euros. Néanmoins, je pense que ce sera obligatoire d'ici quelque temps.

**M. Dussouillez.**- Les mutuelles vont également évoluer.

**Mme Delacroix.**- Les 7 euros, c'est le minimum de participation par agent et par mois pour la prévoyance. Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il y aura une participation de 15 euros sur la mutuelle santé, donc il y aura le choix entre un contrat que le Centre de Gestion propose ou un autre système, qui s'appelle la labellisation. La Commune devra donc reprendre une délibération, puisque le minimum est aujourd'hui de 14 euros, d'après ce que j'ai entendu.

**M. le Maire.**- Nous avons donc encore un an pour voter concernant la mutuelle santé.

**M. Dussouillez.**- S'il n'y a pas de questions, y a-t-il des votes contre, des abstentions ?  
Merci pour nos agents.

---

## QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

### 5. Information : Impact des mesures d'économie d'énergie

**M. le Maire.**- Dans le cadre de la mission CEP (Conseil en Énergie Partagée), le SIDEC du Jura nous a remis son rapport sur le bilan des consommations de 2020 à 2023.

Ce rapport nous permet notamment de mesurer l'impact des actions menées en termes d'économie d'énergie : électricité des bâtiments, éclairage public, gaz naturel, fuel.

Pour rappel, dès le printemps 2022, le Conseil municipal avait approuvé l'engagement de multiples mesures destinées à limiter la hausse des dépenses d'énergie, dans le contexte d'inflation et de guerre en Ukraine.

Le résumé des principaux enseignements va vous être présenté en séance, mais d'ores et déjà, ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros qui ont été économisés. La sobriété énergétique doit rester de mise, avant une nouvelle augmentation de 40 % du prix du gaz naturel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Vous savez que nous avons pris des mesures d'économie d'énergie dès 2022 parce que nous savions qu'il y aurait des augmentations importantes en 2023. Nous avons donc commencé dès 2022 à prendre des décisions relativement importantes au niveau de l'éclairage, du chauffage, des travaux dans les bâtiments. Par exemple, nous avons changé toutes les fenêtres à la bibliothèque, nous avons changé des portes, puisque de l'air rentrait. Nous avons pris de nombreuses mesures.

Avec Flavien, nous allons vous présenter le résultat obtenu grâce à ces mesures. Elles n'étaient pas toujours plaisantes, mais comme nous avons eu un diagnostic réalisé sur nos bâtiments, nous savons désormais ce qu'ils consommaient auparavant et ce qu'ils consomment désormais grâce à ces mesures. Cette étude a été conduite par le SIDEC.

**M. Delfau.**- C'est effectivement le SIDEC, dans le cadre du Conseil en Énergie Partagée, qui met à disposition des communes et des membres du SIDEC, qui fait une analyse annuelle de la consommation basée sur les facturations.

Vous avez les consommations des bâtiments hors éclairage public des années 2021, 2022 et 2023. Les diagrammes correspondent aux consommations et au coût.

En termes de consommation, vous avez la part électricité, la part gaz naturel et la part fioul. Depuis 2022, nous avons effectivement entamé des mesures de restriction. Nous avons eu une baisse en 2022 au niveau de l'électricité, mais une grosse augmentation sur 2023, malgré le fait que nous ayons baissé la part d'électricité sur notre patrimoine.

**M. le Maire.**- Je précise que le graphique correspond à la consommation en kilowattheure sur du fioul et du gaz ; les autres lignes correspondent aux coûts en euros.

**M. Delfau.**- Sur la part gaz, un gros effort de régulation avait été fait en 2022-2023 sur les consignes de température, à savoir 14 degrés dans les gymnases et 20 degrés dans les bureaux. Nous avons fait une grosse diminution, mais malgré cela, nous avons quasiment doublé la facture de gaz. Cette année, les coûts sont descendus, nous sommes restés sur la même consommation de gaz qu'en 2022. En revanche, en ce qui concerne l'électricité et malgré les efforts que nous avons faits, nous sommes à 380 000 euros d'électricité en 2023, à 40 000 euros de fioul et à 150 000 euros de gaz.

**Mme Rigoulet.**- La part de consommation d'électricité n'a pas tant diminué que cela avec les efforts d'éclairage.

**M. le Maire.**- C'est hors éclairage public. La part d'énergie a énormément baissé, donc imaginez ce que cela aurait donné si nous n'avions pas pris ces décisions. Si nous n'avions rien changé, je ne vous dis pas le prix de l'énergie. Nous avons environ 600 000 euros, mais cela aurait plutôt été de l'ordre de 1,2 ou 1,3 million d'euros, donc heureusement que nous avons pris ces décisions au bon moment.

**M. Delfau.**- Vous avez ensuite le palmarès de consommateurs, le premier étant toujours l'Oppidum. Vous avez la consommation de 2021 en bleu, la consommation de 2022 en violet et la consommation de 2023 en vert foncé. Sur les bâtiments, nous constatons qu'un gros effort a été réalisé en 2022 et a perduré en 2023.

Le palmarès des consommateurs est le suivant : Oppidum, ateliers municipaux, gymnase Léo Lagrange, Espace associatif, ancienne école maternelle Hôtel de Ville (il s'agit de la chaufferie qui dessert l'École de Musique, l'IFAS, les bureaux qui sont désormais occupés, parce que nous avons délocalisé des organismes qui étaient situés à la Cité Javel), gymnase Jean Galfione, école du Boulevard, gymnase des Louaitaux, etc.

En ce qui concerne l'éclairage public, nous avons appliqué à l'été 2022 l'extinction nocturne avec de grosses plages horaires, puis sur toute l'année en 2023. Vous voyez donc la baisse des consommations, nous sommes presque arrivés à la moitié des consommations, mais malgré cela, la facture d'électricité a continué d'augmenter. Ainsi, si nous étions restés sur les consommations 2021, je vous laisse imaginer le montant que cela aurait pu représenter, donc heureusement qu'il y a eu ces mesures.

Vous avez ensuite un zoom sur l'Oppidum, nous pouvons voir les efforts qui ont été réalisés. Il s'agit néanmoins d'un bâtiment qui consomme 90 000 euros d'électricité par an et 20 000 euros de gaz naturel. L'électricité va légèrement baisser parce que le prix va baisser l'année prochaine et que le gaz va augmenter. Ce bâtiment est tout de même un gros consommateur de par son usage important et le fait qu'il consomme de l'énergie.

Vous avez également un zoom sur les ateliers municipaux, sachant que nous sommes toujours au fioul pour le chauffage. La chaudière est vieillissante, les ateliers ne sont pas forcément bien isolés, mais nous devrions améliorer sensiblement la situation en 2025.

En ce qui concerne la Mairie, nous avons beaucoup diminué les températures dans les bureaux, ce qui a porté ses fruits. Si nous n'avions pas fait cet effort sur le gaz, nous aurions eu une grosse augmentation. Il faut continuer. Nous étions sur 8 123 euros pour le gaz, mais nous passerons au-dessus des 10 000 euros quoi qu'il arrive.

En ce qui concerne les gymnases, il est plus compliqué d'y faire des économies parce que nous sommes déjà en LED. Au Galfione, la part d'électricité a légèrement diminué avec le passage en LED, mais nous ne pouvons pas chauffer à moins de 14.

**M. le Maire.**- Et nous faisons pourtant des mécontents !

**M. Delfau.**- Il y a eu une amélioration. Nous sommes également en LED au gymnase des Louaitaux et à 14 degrés, raison pour laquelle il n'y a pas beaucoup d'évolution.

**M. le Maire.**- Il ne faisait pas non plus très chaud avant aux Louaitaux.

**M. Delfau.**- Au gymnase Léo Lagrange, un effort a été fait au niveau du chauffage. Nous n'étions pas à 14 degrés.

**M. le Maire.**- Il faisait meilleur au Léo Lagrange qu'aux Louaitaux ou à Galfione.

**M. Delfau.**- En ce qui concerne les écoles, nous avons été moins sévères, puisqu'il s'agit d'enfants et qu'il faut faire plus attention, mais un effort de régulation a tout de même été fait.

**M. le Maire.**- Nous nous sommes appliqués à ce que cela ne chauffe pas à des températures trop hautes lorsqu'il n'y a personne, donc c'est un problème de régulation. Le week-end et la nuit, cela descend légèrement, puis remonte le matin.

**M. Delfau.**- Nous avons également fait un effort de régulation sur le chauffage à l'école du Boulevard, sachant qu'en 2024, nous avons raccordé l'installation photovoltaïque au bâtiment, donc les 10 000 euros d'électricité vont nettement diminuer sur une partie 2024.

En ce qui concerne les locaux associatifs, nous avons fait le tour, nous avons huilé les radiateurs, mais nous pouvons difficilement faire mieux aussi. Nous avons 15 000 euros de gaz et 10 000 euros d'électricité sur 2023. Ce sont de vieilles installations, de vieux bâtiments mal isolés, donc nous ne pouvons rien faire à part des efforts de régulation.

Vous avez le bâtiment de l'Office du Tourisme et de la bibliothèque. Plusieurs opérations ont eu lieu, notamment le changement des fenêtres, l'arrêt du chauffage du Rex l'hiver, le passage de la bibliothèque à quatre jours au lieu de cinq. Nous avons donc limité la casse, surtout l'année dernière. Malgré tout, le coût est en hausse, mais nous avons vu les effets, nous n'avons pas fait cela pour rien, c'est important de le souligner. Nous sommes à 100 % électrique sur ce bâtiment.

Sur le centre social les Pléiades, nous avons carrément arrêté...

**M. le Maire.**- Il était fermé.

**M. Delfau.**- Nous l'avons fermé l'hiver, nous avons arrêté de chauffer, donc sans surprise. Cela peut poser des problèmes sur l'organisation des services, c'est peut-être moins facile de ne pas utiliser ce bâtiment, mais les effets sont néanmoins immédiats.

**M. Grenier.**- Nous avons ramené le périscopaire dans l'école, puisqu'il y a une salle de classe vide.

**M. le Maire.**- Nous le réutilisons pendant les travaux sur le Javel, mais nous reviendrons très certainement à cette situation plus tard.

**M. Delfau.**- Ce n'est pas énorme, mais nous sommes passés d'une facture annuelle de 5 000 euros à 500 euros.

**M. le Maire.**- Je pense que c'était une bonne chose de faire un point, de savoir exactement ce qu'il en était de toutes les mesures que nous avons prises ensemble, puisque nous en avons parlé en Conseil, aussi bien en ce qui concerne l'éclairage public... Nous n'avons pas vu l'éclairage public ici, mais EDF a été malin. En effet, puisque toutes les communes commençaient à éteindre, ils ont baissé le prix de l'éclairage public. Les prix étant relativement bas, nous nous sommes permis de réaugmenter un peu nos plages. Nous avons bien baissé, donc nous allons peut-être remonter en termes de quantité, mais ce ne sera pas énorme en termes de coût. Désormais, nous éteignons à 23 heures.

**M. Bonjour.**- Nous avons aussi des anticipations avec le passage en LED.

**M. le Maire.**- Bien sûr. Nous mettons 20 000 euros dans les LED.

Nous allons également changer les carrefours à feu, sachant qu'un carrefour à feu, c'est environ 12 000 euros, à peine moins. Cela tourne 365 jours par an, 24h/24h, soit 8 767 heures par an. En passant en LED, nous économisons quasiment 4 000 euros d'électricité par an et par carrefour. Nous amortissons le changement des feux en deux ans et demi, donc cela valait la peine de regarder si nous avons eu tort ou raison. Certains ont dit : « Ça ne vaut pas le coup ». Je veux bien tout entendre, mais quand nous regardons la réalité des chiffres, nous nous disons que cela valait la peine et heureusement que nous l'avons fait.

Nous avons effectivement fait « le gros coup » en 2022-2023, mais nous continuons. Il faut maintenant changer tout l'éclairage à l'intérieur de l'Oppidum, parce que c'est une mine d'or, donc dès qu'il est utilisé, il faut allumer. Nous avons encore du travail, nous n'avons pas fini, nous allons continuer à faire baisser tout cela. Avec le passage en autoconsommation dont s'occupe Flavien, au lieu d'acheter cher de l'électricité, cela va nous permettre de produire notre électricité, que nous mettrons à la place, donc de faire baisser la note. Nous en reparlerons tout à l'heure avec le budget.

Nous avons reçu les études du SIDEC, donc nous voulions les présenter au Conseil, parce que cela nous conforte dans les choix que nous avons faits. Il faut persévérer. Il est vrai que c'est facile d'aller chercher les grosses masses, mais nous allons maintenant aller chercher les « petits sous ». C'est plus compliqué, mais il y a encore de la marge, nous pouvons encore aller chercher des économies. Cela passera de toute façon par des économies, donc les économies d'énergie sont des investissements qui permettent d'économiser du fonctionnement. L'investissement, c'est une fois ; le fonctionnement, c'est tous les ans. N'est-ce pas, Monsieur le grand argentier ?

**M. Jacquier.**- Tout à fait.

**M. le Maire.**- Il ne faut pas nous plus avoir des temps de retour de 87 ans. Par exemple, si nous isolions la gendarmerie par l'extérieur, nous avons un temps de retour de 87 ans, donc nous avons laissé tomber, alors que pour les feux, le temps de retour est de deux ans et demi. Tant que nous sommes en dessous de 10 ans, c'est bon.

Avez-vous des questions sur ce sujet ? (*Néant*)

Je ne pense pas que la guerre en Ukraine s'arrête tout de suite. Nous avons relancé les centrales nucléaires en France, donc nous produisons un peu plus d'électricité que nous n'en produisons. Nous faisons partie du marché pour acheter le gaz et l'électricité, le marché mené par l'équivalent du SIEC de la Nièvre, et nous savons déjà un an à l'avance comment cela a été négocié et le prix que nous payerons. Dans ce marché, il y a 200 collectivités et de grosses infrastructures, rien que pour le Jura. C'est sur les huit départements de la région Bourgogne Franche-Comté, donc ils achètent en masse énormément, ce qui nous permet de bénéficier de tarifs largement préférentiels. Ils achètent vraiment de grosses quantités de gaz et d'électricité, donc nous savons à l'avance ce qu'il va nous arriver, comme nous savons que le gaz augmentera de 40 % et que l'électricité baissera de 25 % l'an prochain. Bon an, mal an, c'est à peu près pareil pour nous. Cela ne fait rien, il faut tout de même chercher des économies, donc nous sommes partis dedans. Je pense que nous allons devoir continuer à faire des économies, parce que nous ignorons ce que sera demain.

Il n'y a pas à voter, c'était juste une présentation que nous tenions à vous faire. Flavien l'a préparée, merci à lui.

\*\*\*\*\*

#### **6. Marché public de prestations d'assurances : Flotte automobile et risques annexes**

Un groupement de commandes réunissant la commune de Champagnole, la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura et le Centre communal d'Action sociale concernant le renouvellement des contrats d'assurance a été créé, la Commune étant son coordinateur.

Par délibération en date du 15 novembre 2022, le lot 3 « Assurance flotte automobile et risques annexes » avait été attribué au cabinet Pilliot/Compagnie Great Lakes Insurance.

Par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 28 juin 2024, le cabinet Pilliot a informé le groupement de commandes de la décision de la compagnie d'assurances Great Lakes SE de procéder à la résiliation du contrat flotte automobile au 31 décembre 2024 à minuit.

Dans le cadre de la mission d'audit et de conseil en assurances qui lui a été confiée, la société Protectas a établi le cahier des charges pour la mise en concurrence des assureurs sur le contrat « flotte automobile et risques annexes ».

Une procédure formalisée d'appel d'offres a donc été engagée conformément au Code de la Commande publique sur le profil acheteur achatpublic.com de la ville de Champagnole, sur le BOAMP et sur le Progrès.

La remise des offres était fixée au jeudi 31 octobre 2024 à 12 heures. Aucune offre n'a été remise.

En l'absence d'offres, la consultation a été déclarée infructueuse et relancée sous forme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence.

Le cabinet Croze Sylvain de la compagnie MMA a remis une offre. Après analyse, il convient de retenir cette offre pour un montant de 28 304,10 euros TTC.

Cette offre inclut le véhicule du CCAS pour un montant de 537,30 euros TTC. Ainsi, le contrat flotte automobile et risques annexes de la Ville intégrera les véhicules de la Ville ainsi que celui du CCAS. Toutefois, deux facturations distinctes (Ville et CCAS) seront émises par MMA pour le paiement des cotisations.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la proposition du cabinet Croze Sylvain (MMA) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires dans le cadre de la prestation d'assurance « flotte automobile et risques annexes » et notamment le marché avec l'attributaire désigné.

**M. le Maire.-** Notre assureur nous a prévenus que nous n'aurions plus d'assurance pour les véhicules de la Ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. S'il neigeait le 1<sup>er</sup> janvier 2025, cela pourrait être critique, donc nous avons fait un groupement de commandes avec la Communauté de Communes et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) concernant les assurances. Il y a deux ans, cela a été attribué par le cabinet Pilliot à la compagnie Gret Lakes Insurance, mais il se trouve que cette compagnie se désengage de la France. Ils n'ont donc pas résilié parce que nous avons des accidents, mais parce qu'ils se désengagent. C'est une compagnie anglaise, une entreprise européenne qui avait été la mieux-disante, raison pour laquelle nous l'avions retenue, mais elle quitte la France.

Nous avons reçu un courrier recommandé le 28 juin 2024 nous indiquant qu'il n'y avait plus d'assurance. Nous avons fait un appel d'offres, mais n'avons reçu aucune réponse. Nous avons donc démarché MMA, entreprise locale, le cabinet Croze Sylvain. En effet, MMA ne répond pas au niveau national, mais ils peuvent répondre au niveau local. Il nous a donc fait une offre à 28 304,10 euros TTC.

Considérant que nous avons environ 50 véhicules à la Commune, cela revient à environ 500 euros par véhicule. Je rappelle que nous avons parmi nous un ancien assureur qui a indiqué que cette offre était tout à fait intéressante.

**M Tissot.-** C'est avant que l'offre était... Pour comprendre une offre pareille, vous avez tous un véhicule, vous savez ce que vous payez, et en ayant des camions, cela amenait à une prime de 150 euros par véhicule.

**M. le Maire.-** Cela ne pouvait pas aller bien longtemps.

**M. Tissot.-** Maintenant, c'est bien, c'est dans le marché.

**M. le Maire.-** Nous avons demandé à Pascal qu'il analyse financièrement cette offre et il a dit que c'était bon.

Je vous propose donc de signer avec MMA. Vous avez les conditions de facturation, il y aura une facture pour le CCAS et une pour la Ville.

Y a-t-il des questions ?

**Mme Rigoulet.**- Au début, tu avais fait un groupement de commandes, mais la Communauté de Communes avait des problèmes de...

**M. le Maire.**- Ils sont pareils, ils traitent de leur côté. Nous avons fait un groupement commun d'appel d'offres, et là aussi, nous avons regardé pour faire ensemble, mais chacun signe son contrat.

**M. Tissot.**- Le point positif est que le cabinet Croze est sur place, alors qu'avant, nous ne connaissions pas les gens. Maintenant, nous faisons tout sur place, ils traitent eux-mêmes les dossiers de sinistres.

**M. Cuevas.**- C'est le métier de Pascal, il nous confirme que l'offre est bonne, mais de toute façon, il n'y en a pas d'autres, donc le problème est vite réglé.

**M. le Maire.**- Je vous confirme qu'ils nous ont fait une bonne offre. Il y a environ 50 véhicules entre les camions, les tracteurs, les tondeuses, tout ce qui circule sur les routes champagnoises. Nous sommes à peu près à 500 euros par véhicule, c'est bien.

**Mme Bailly.**- C'est presque un mal pour un bien que les autres nous « laissent tomber ».

**M. le Maire.**- Non, c'était moins cher.

**Mme Bailly.**- Oui, mais nous les avons sur place.

**M. Tissot.**- D'autant plus que les tarifs n'étaient pas cohérents.

**M. le Maire.**- Le cabinet Pilliot qui avait trouvé cela est un courtier.

Il peut donc neiger le 1<sup>er</sup> janvier, nous pourrions mettre les camions dehors pour saler ou déneiger, à condition qu'ils ne soient pas en panne, bien sûr.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

C'est une vraie « galère » les assurances, et ce pour toutes les collectivités.

**Mme Delacroix.**- J'ai vu quelque chose il n'y a pas très longtemps sur les collectivités qui n'arrivaient plus à s'assurer, certaines écoles n'étaient plus assurées.

**M. le Maire.**- À Champagnole, je crois que nous avons 13 bâtiments qui ont une valeur de plus de 3 millions d'euros. Il y a déjà celui où nous nous trouvons, ainsi que celui d'à côté, l'église, l'Oppidum, les salles de sport, etc.

Tout cela parce qu'il y a eu de la casse et que des bâtiments ont été brûlés dans des révoltes, il y a six mois ou un an.

**M. Tissot.**- Vous verrez que dans six mois, il n'y aura plus un assureur en Nouvelle-Calédonie, l'État sera obligé de faire son propre assureur.

**M. le Maire.**- Je ne sais pas s'ils en auront à Mayotte non plus.

**M. Tissot.**- À Mayotte, moins de 10 % des gens sont assurés, ce qui n'empêche que ce soit une catastrophe.

**M. le Maire.-** Les assurances, cela devient donc un vrai problème, et pas qu'en France. Le réchauffement climatique y est aussi pour beaucoup. Par exemple, le centre de tri du SYDOM du Jura n'est plus assuré. S'il brûle, c'est 30 millions. En effet, en moyenne, deux centres de tri brûlent chaque année en France. Tout dépend de leur importance, cela peut être entre 30 et 100 millions selon la taille et le dimensionnement des centres de tri. Non seulement le centre de tri du Jura respecte la loi, mais au-dessus, les assureurs donnent leurs exigences, lesquelles sont bien au-delà de ce que dit la loi.

Pour vous donner un exemple, nous allons devoir investir 2,8 millions cette année pour nous mettre en ordre avec les compagnies d'assurance pour être à nouveau assurés.

**M. Delfau.-** Le sprinkler, par exemple.

**M. le Maire.-** Par exemple. Ce n'est pas obligatoire, mais si jamais nous ne le faisons pas, ils ne nous assurent pas. C'est comme cela.

**M. Delfau.-** Ce sont les robinets qui sont au plafond.

**M. le Maire.-** Ceux qui se déclenchent tout seuls. Ce n'est donc pas le feu qui détruit tout, c'est l'eau. Le résultat est le même, tout est « foutu », mais ne nous éternisons pas sur les assurances.

\*\*\*\*\*

## **7. Travaux dans les bâtiments scolaires : Plan de financement**

Dans le cadre de sa compétence bâtiments scolaires, la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura a réalisé des travaux à l'école maternelle du Boulevard. Il s'agit de la pose d'un garde-corps et du remplacement de vitrage, selon les prestations de l'entreprise Bavoyssi.

Le montant total des travaux est de 10 328,98 euros HT, 12 394,78 euros TTC. Le plan de financement établi par la Communauté de Communes est le suivant :

<b>Dépenses TTC</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux	12 394,78	FCTVA	2 033,24
		Commune de Champagnole (fonds de concours)	5 180,77
		Communauté de Communes (autofinancement)	5 180,77
<b>TOTAL</b>	<b>12 394,78</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 394,78</b>

Les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2025.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le plan de financement présenté, d'approuver le versement d'un fonds de concours à la communauté de communes selon le montant susvisé et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

**M. le Maire.-** Ce n'est pas grand-chose. Au Boulevard, nous avons des problèmes avec des barrières, un garde-corps qui avait une lice à une hauteur. Le problème, c'est que certains

gamins sont hauts comme cela et que quelques-uns sont tombés, mais ce n'est pas légion non plus. On m'a répondu, ainsi qu'à Pascal Grenier : « C'est aux normes », mais au bout d'un moment, j'ai dit stop.

**M. Grenier.-** Nous avons 90 centimètres de haut.

**M. le Maire.-** J'ai fait la grosse voix, parce que des petits passaient. Puisque c'est l'Intercommunalité qui a la compétence et les communes 50 %, comme c'est sur une école de Champagnole et que ce ne sont pas de grosses sommes, nous aurions théoriquement été en droit de demander une participation aux Nans, Syam, Sapois, Ardon. Nous avons demandé 50 euros aux Nans, mais j'ai dit « Laisse tomber ». Champagnole va donc prendre la moitié et n'en parlons plus.

Nous faisons un fonds de concours pour payer la moitié de cet investissement, donc cela fait 5 180,77 euros pour nous, l'autre part a été payée par la Communauté de Communes. C'est fait, c'est Bavoyssi qui a fait les garde-corps.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

\*\*\*\*\*

#### **8. *Projet photovoltaïque : Point d'avancement et entrée au capital de la société***

Par délibération en date du 16 novembre 2023, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention avec la SEM ENR afin de porter le développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site dégradé de l'ancienne carrière du Mont Rivel.

Les études environnementales sont sur le point de s'achever, un point d'avancement du projet va vous être présenté.

Il convient par ailleurs de délibérer sur une prise de capital à hauteur de 350 euros dans la société de projet en cours de création et qui portera l'opération.

**M. le Maire.-** Vous savez que nous étions en discussion depuis un moment avec la SEM Énergie du Département, dans laquelle il y a le SIDEC, le Département du Jura, la Région, ainsi que quelques investisseurs privés.

**M. Delfau.-** Et l'équivalent du SIDEC du Jura.

**M. le Maire.-** Oui, mais ceux-là sont à côté, donc l'équivalent du SIDEC du Jura, qui sera dans cette SEM pour l'investissement au-dessus de Mont Rivel.

Les études environnementales sont faites sur les quatre saisons. Le projet sera présenté le 8 janvier à la DDT (Direction Départementale des Territoires). Nous allons ici vous présenter où il serait souhaitable de mettre du photovoltaïque. La surface n'est pas encore exactement définie. Afin de ne pas être dans le cadre de l'artificialisation des sols, le bas des panneaux serait à 1,10 mètre du sol, puisqu'en dessous, c'est considéré comme artificialisé. Cela fait partie de notre « bon à tirer », si je puis dire, donc c'est hors de question.

**M. Grenier.-** 1,10 mètre, cela signifie que cela pourrait par exemple servir de pâture, non ?

**M. le Maire.-** Oui, les lièvres pourront continuer à gambader joyeusement dans ce périmètre. De toute façon, il y a plus des cailloux à manger qu'autre chose.

Ils ont fait un point, il y a l'ancienne carrière, ainsi que la partie sommitale.

**M. Delfau.-** C'est sur la commune d'Équevillon, mais le terrain appartient à Champagnole.

**M. le Maire.-** Oui, c'est notre terrain.

**M. Delfau.-** C'est la topographie du site, mais il y a trois niveaux, trois bases : basse, intermédiaire et haute. C'est de l'urbanisme, nous sommes en zone N du PLU d'Équevillon. C'est une installation qui est autorisée aux différents groupements.

En ce qui concerne les risques naturels et géotechniques, nous sommes sur du PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels), donc il y a des risques d'affaissement sur le Mont Rivel qui sont dus à l'exploitation de l'ancienne carrière. La carrière à ciel ouvert est au-dessus de la carrière souterraine, donc la DDT a modifié son règlement, qui interdisait toute construction pour que nous puissions édifier sur cette zone le poste électrique, mais aussi les petits locaux techniques qui dépendent de la centrale.

**M. le Maire.-** Sachant qu'au départ, ils avaient dit non. Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) est venu sur place, et lorsque nous avons croisé les plans du secteur où nous projetons de venir, la mine souterraine est plutôt côté Champagnole que sous Équevillon. En gros, nous avons l'ancienne mine souterraine ici et nous nous installons là, donc il n'y a aucun risque d'effondrement sur le secteur où nous allons. D'ailleurs, ce n'est pas une mine, c'est une carrière souterraine, parce que cela s'appelle carrière ou mine selon ce qui est exploité – je fais le malin, mais il n'y a pas si longtemps que je le sais.

**M. Delfau.-** Une étude assez longue est en cours de finalisation, des écologues sont venus faire des relevés de la faune et de la flore sur le printemps, été, automne et hiver, ce qui a permis d'établir des zones sur lesquelles il ne fallait pas intervenir parce qu'il y avait des pelouses sèches protégées, etc.

Certaines zones ont été privilégiées en fonction de tous les enjeux qui ont été répertoriés dans cette étude. Vous voyez ici les enjeux très forts, notamment la petite mare.

**M. le Maire.-** C'est le trop-plein : lorsqu'il pleut dans la carrière, cela reste bloqué dans cette partie, puis ça repart doucement.

**M. Delfau.-** Il y a également beaucoup de batraciens. L'étude a permis d'identifier les zones à fort enjeu et d'établir sept zones sur lesquelles il est possible d'installer des panneaux photovoltaïques. Ce n'est pas encore totalement défini, mais elle aurait une puissance installable de 3,6 à 5,7 MWe, ce qui rend l'opération faisable et intéressante financièrement.

**M. Grenier.-** Les zones ne sont donc pas attenantes.

**M. le Maire.-** Non, parce que la zone 1 correspond au fond de la carrière, donc il faut s'éloigner des carrières, raison pour laquelle cela ne prend pas toute la carrière du bois, pour qu'il n'y ait pas de rochers qui s'écroulent. La zone 2 ne sera très vraisemblablement pas exploitée parce qu'elle est difficile d'accès.

**M. Delfau.** - Le seul accès est dans le virage, mais c'est très proche de la falaise, le chemin d'accès est très étroit, donc il est compliqué d'exploiter cette zone. La puissance installable ne sera sûrement pas installée, c'est pourquoi il y a une marge pour la puissance installable.

**M. le Maire.** - La zone 3 est quasiment exploitable. Une partie de la zone 4 est située sur une prairie sèche assez spécifique, donc nous n'allons pas tenter. Les zones 5 et 6 sont exploitables. La zone 7 est quant à elle plus petite, il n'y a pas d'enjeux environnementaux. Ce n'est pas non plus la peine de chercher à s'installer absolument.

Nous avons donc quelque chose de cohérent. Ce sera peut-être de l'ordre de 4,5 MVA.

**M. Tissot.** - À quoi cela correspond en termes de consommation par habitant ?

**M. le Maire.** - Il faut savoir que 3 mégawatts, c'est une éolienne, donc nous pourrions avoir l'équivalent de plus d'une éolienne, ce qui n'est pas mal. Pour le rapport en Champagnolais, je dois le faire de tête, mais je sais que ce que nous avons installé entre nos panneaux photovoltaïques et la Centrale de la Roche – nous l'avons passé en Conseil municipal – correspond à environ 642 ou 648 Champagnolais. C'est largement supérieur, parce que je vous rappelle que notre centrale fait 330 KVA de puissance nominale et que nous n'avons pas 100 en photovoltaïque. Ici, nous parlons de mégawatts et de kilowatts, donc c'est beaucoup plus important.

**M. Delfau.** - Sachant que le solaire est particulier, il y a une production intermittente, pas de production la nuit et une production maximale à midi les jours ensoleillés.

**M. le Maire.** - Nous continuons donc l'aventure dans ce projet. En effet, que faire d'autre là-bas ? Rien.

**M. Delfau.** - Un autre intérêt au projet, c'est qu'au-dessus de 250 kilowatts, les centrales, que ce soit du solaire ou pas, doivent être directement raccordées au poste source, lequel est à l'entrée de Champagnole. À Picarreau, lorsqu'ils ont fait la centrale au sol, ils ont dû tirer un câble de Picarreau jusqu'à Champagnole, donc je vous laisse imaginer le raccordement...

**M. le Maire.** - Je vous rappelle que Crotenay veut venir se raccorder dessus et que nous avons délibéré pour les empêcher de passer sur notre passerelle, mais je n'ai pas eu de nouvelles.

D'ailleurs, j'ai eu des éclaircissements. Il se trouve que la commune de Crotenay est contre, mais que le Préfet a signé le permis de construire parce que l'ancien maire de Crotenay avait signé l'accord juste avant de quitter la Mairie. C'est le nouveau Conseil qui est contre.

**M. Delfau.** - Nous avons donc une faible distance pour nous raccorder au poste, ce qui est vraiment un gros avantage du site.

**M. Grenier.** - Cela se verra-t-il visuellement ?

**M. le Maire.** - De nulle part, d'avion.

Le projet sera donc présenté à la DDT le 8 janvier à 14 heures 30. J'y serai.

Dans cette affaire, si le projet va à terme, nous aurons 35 % pour la Commune et 30 % pour l'équivalent du SIDEC de Paris, qui investit et amène son expertise, parce qu'ils en ont fait énormément. Ils amènent toute leur expertise et leur savoir-faire pour de tels projets et ils vont maintenant investir partout en France, parce que Paris est complètement saturé.

**M. Poux.** - Selon toi, y a-t-il tout de même des chances que cela aboutisse ?

**M. le Maire.**- Celui-là, oui, mais on ne sait jamais. On va tenir compte de l'étude environnementale pour dire où nous en mettons, mais on n'est jamais sûr de rien.

**M. Delfau.**- L'avantage est que nous sommes sur un site dégradé. Une fois que le projet sera plus avancé, il passera en commission de régulation de l'énergie et le fait que ce soit en site dégradé comme les anciennes carrières est vraiment un avantage.

**M. le Maire.**- Nous ne pouvons pas savoir. Il y a deux ans, j'ai eu un coup de téléphone d'une avocate parisienne – que je n'ai pas pris parce que cela ne m'intéresse pas – qui se renseignait déjà. Elle avait été alertée par je ne sais qui que nous avions des projets de photovoltaïque en haut du Mont Rivet. Il y en a qui commençaient déjà à en parler et ce n'était pas pour en dire du bien. Quand on voit le projet de Loulle, qui a été grandement attaqué – je ne juge pas, ce n'est pas mon propos – et le projet de Crotenay, qui est dans une prairie, donc de belles terres de labour sur le terrain d'aviation, qui ne bouge pas, il n'y a pas de contestation environnementale, on ne sait pas ce qu'il peut y avoir, quelle association peut arriver et dire qu'elle n'est pas d'accord... Pourquoi ? Je l'ignore. Nous avons tenu compte des grenouilles, des batraciens, de toutes les bêtes qui étaient en haut...

**M. Grenier.**- Il y a aussi un projet à Monnet-la-Ville.

**M. le Maire.**- Tout à fait, dans l'ancienne carrière de la Bataille. Historiquement, les sites dégradés tels que les carrières sont favorisés par l'État pour s'installer, donc nous remplissons ici les conditions, mais après, nous ne pouvons pas savoir, puisque certains trouvent des intérêts environnementaux dans les anciennes carrières. Je ne provoque personne quand je dis cela, je dis juste que je ne sais pas. Cela sera peut-être attaqué, mais peut-être pas. Lorsque c'est attaqué et que cela part au tribunal avec les chemises noires et cravates blanches, on ne sait pas dans quel sens cela peut aller. Généralement, cela juge sur la forme et non sur le fond, parce que les juges ne peuvent pas tout savoir sur le fond, donc ils jugent sur la forme. Nous verrons ce que cela peut donner.

Bref, la vie continue, le dossier avance, nous tenions à vous en faire part. Dans l'affaire, nous aurions donc 35 %, mais les banques suivent aussi dans ces cas-là.

C'est une étude environnementale d'un an qui a déterminé tout cela. Nous avons fait les quatre saisons directement. C'est la SEM EnR qui supporte le risque au cas où cela ne se fasse pas : si cela se fait, elle sera rémunérée sur l'étude qu'elle a faite, qui lui sera payée ; si cela ne se fait pas, elle se fera payer sur d'autres études. C'est donc valorisé, ils facturent plus que cela ne coûte pour payer les études qui ne vont pas au bout. C'est de l'économie mixte, cela dépend du SIDEC et compagnie, ce ne sont pas non plus des marchands de TVA.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Il convient par ailleurs de délibérer sur la prise de capital à hauteur de 350 euros. 35 %, c'est un capital de 1 000 euros, puisque généralement, toutes les sociétés de production d'électricité ont de tout petits capitaux, c'est ce que nous appelons les comptes courants d'associés. Généralement, c'est financé à 70 % par les banques, mais 30 % en fonds propres. Sur de tels projets, les banques jugent s'ils sont valables ou pas – généralement, ils le sont, puisque cela passe par la commission de régulation de l'énergie. Si l'affaire capote ou fait faillite, ce sont les banques qui couvrent le risque, c'est-à-dire que ce sont des prêts que nous ne cautionnons pas. C'est surprenant, mais c'est comme cela. La banque prend donc également le risque, mais tout est calculé. Si jamais une banque dit oui sans cautionnement, c'est qu'elle ne prend pas beaucoup de risque et qu'elle sait où elle va.

Êtes-vous d'accord pour que nous prenions 35 % ? Nous achetons donc 350 euros sur les 1 000 à la société de projet en cours de création qui portera l'opération. Qui est contre, qui s'abstient ? Merci.

\*\*\*\*\*

**8bis. Vente de terrain rue Clémenceau**

Des discussions ont été engagées avec Messieurs Claude-André DESCHAMPS et Julien CHRIST.

Ces derniers envisagent la construction d'un hôtel (enseigne nationale) sur un terrain communal d'environ 3 200 m<sup>2</sup> situé rue Clémenceau, à proximité du stade des Aciéries, sur une partie des parcelles cadastrées section AP n° 91, 92 et 134.

La surface définitive et le nouveau numéro cadastral seront établis après le document d'arpentage. Le prix proposé est de 60 euros HT le mètre carré, auquel s'ajouteront les taxes selon les règles en vigueur.

Le terrain est vendu en l'état, à charge pour les promoteurs de procéder aux démolitions nécessaires.

Le service des Domaines, dûment consulté, n'a pas rendu son évaluation dans les délais requis.

Les promoteurs vont créer une société inhérente à ce sujet.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la vente de terrain rue Clémenceau, terrain destiné à un projet hôtelier, selon les conditions susvisées, au profit de Messieurs Claude-André DESCHAMPS et Julien CHRIST, ou toute personne physique ou morale qui s'y substituera.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

**M. le Maire.-** Peu sont au courant, je suis en tractation depuis un moment. Vous reconnaissez le site, stade des Aciéries. Vous savez que nous avons un gros déficit d'hôtellerie à Champagnole, mais des investisseurs souhaitent construire un hôtel à Champagnole, donc nous avons cherché des bâtis. Depuis Clément, depuis des années et des années, nous parlions du site des Aciéries – pour l'instant, nous n'y touchons pas – pour qu'il soit peut-être quelque chose un jour. Après discussion, j'ai rencontré Messieurs Claude-André Deschamps et Julien Christ, qui cherchaient absolument à implanter un hôtel de 45 ou 50 chambres du groupe Accor à Champagnole. Ce serait un Ibis Budget.

Nous avons regardé où il serait possible de l'installer : le site des Aciéries, le terrain de pétanque et la maison à côté, louée à Saint-Michel Le Haut. Ils seraient preneurs de 3 200 m<sup>2</sup> pour implanter l'hôtel, juste à côté du Leclerc.

Je précise qu'Ibis Budget, ils font uniquement chambre et petit-déjeuner, il n'y a pas de restauration, mais il y a ce qu'il faut dans le secteur.

J'ai rencontré le Président de la pétanque, qui souhaite quitter ce lieu. Si l'affaire va au bout, mais je le pense, ils partiraient à côté du Pumptrack. Ils auraient même un terrain encore plus grand, parce qu'ils souhaitent investir dans une cabane, puisque leur buvette est en train de

s'écrouler. Je leur ai dit que nous ne les laisserions pas bâtir en dur ici, parce qu'un jour ou l'autre, ce terrain sera destiné à autre chose que de la pétanque. Cela leur va beaucoup mieux sur le stabilisé que de jouer dans de la caillasse. Il faudra voir ensuite comment nous ferons avec Saint-Michel Le Haut, mais nous avons une convention, donc Saint-Michel Le Haut est révocable à tout moment avec un préavis de six mois. Ils ont d'autres appartements dans l'Office HLM qui ne sont pas trop utilisés, donc ils ont ce qu'il faut en termes d'appartements. Ils y logent des gens, mais ils peuvent très bien loger ailleurs. Ils ont ce qu'il faut, nous nous arrangerons.

Les discussions n'ont pas été simples, parce qu'il y a un *business plan* dans toute affaire.

Nous avons consulté le service des Domaines, lequel a un mois pour nous rendre son évaluation, mais cela fait déjà plus de deux mois que nous l'avons demandée. Je pense que nous n'aurons pas d'évaluation des Domaines, donc nous continuons à avancer.

Il y a trois éléments à démonter : la maison, un petit garage avec du bazar stocké par le rugby et une cabane en bois, celle qui s'écroule. Il y a le garage, la maison et le petit garage. Il y a le garage avec la dalle béton à gauche.

**M. Grenier.**- Est-ce là que tu avais mis la famille Chaudey ?

**M. le Maire.**- Ils sont là-bas. Le terrain Chaudey, qui est le terrain de la Commune, n'est pas pris.

**Mme Bailly.**- C'est la question que nous posions. Il y a eu une réunion vendredi soir au Carreau Champagnolais et ils ont parlé de ce projet. La question qui m'a été posée est la suivante : « Est-ce que l'on amène les Chaudey avec nous ? »

**M. le Maire.**- Est-ce que la pétanque emmène les Chaudey avec elle ? Non.

**Mme David Rousseau.**- Non, il n'y a pas la place.

**M. Dussouillez.**- Si, il y a un grand terrain à côté, un grand camping.

*(Rires)*

**M. le Maire.**- Non, nous n'avons pas besoin du terrain Chaudey.

Pour l'instant, il est demandé de délibérer au profit de Messieurs Claude-André Deschamps et Julien Christ, ou toute personne physique ou morale qui s'y substituera, parce qu'ils ont une société en création, sachant que Claude-André Deschamps gère déjà de nombreux hôtels du groupe Accor, aussi bien en région parisienne qu'en Suisse.

Avez-vous des questions ?

**M. Dussouillez.**- Claude-André Deschamps est champagnolais à la base.

**Mme Bailly.**- Les deux.

**M. le Maire.**- Oui, Deschamps et Christ sont deux Champagnolais.

**M. Grenier.**- Ne disposons-nous pas d'autres terrains plus adéquats ?

**M. le Maire.**- Non, même la Communauté de Communes ne leur a rien trouvé.

**M. Dussouillez.-** Cela faisait un moment qu'ils cherchaient.

**Mme Rigoulet.-** Je ne me rends pas compte : 3 200 m<sup>2</sup>, est-ce que cela leur permet de construire un beau bâtiment et le parking à côté ?

**M. le Maire.-** Oui, bâtiment et parking.

**Mme Rigoulet.-** Je pose la question parce que je ne me rends pas compte de la surface.

**Mme Delacroix.-** Je suis comme toi, je ne le vois pas si grand que cela.

**M. le Maire.-** Le terrain fait environ 80 mètres de long par 40 mètres de large, c'est grand.

**M. Poux.-** L'avantage, c'est que cela ne consomme rien.

**M. le Maire.-** Nous conservons un accès de chaque côté, donc une bande de 20 mètres et quelques côté Aciéries et une bande de 16 à 17 mètres côté Leclerc par rapport à la voie SNCF, pour ne pas enclaver tout le site du terrain des Aciéries. Il restera donc un large accès de chaque côté.

Avez-vous d'autres questions ?

**Mme Rigoulet.-** Je pense que si ils ont ce projet, c'est parce qu'il y a vraiment de la demande d'hébergement provisoire.

**M. le Maire.-** C'est de l'hôtellerie. Je vais vous faire le point sur l'hôtellerie à Champagnole. Le Bois Gourmand est complet quasiment à l'année, la Londaine est réservée toute l'année, il est tout le temps complet. Ceux qui viennent travailler dans les entreprises de Champagnole sont obligés d'aller loger à Poligny, Arbois ou Salins, là où ils trouvent des hôtels, parce qu'il n'y a pas de chambres d'hôtel disponibles à Champagnole. Il y a un gros déficit.

Rappelez-vous, Ripotot a fermé, l'Hôtel du Parc, il y avait des chambres chez Ballandier, il y avait quatre chambres à La Chaumière, il y avait quatre ou six chambres à la Gare. Il a fermé 100 chambres d'hôtel à Champagnole en 20 ans. Moralité, malgré Airbnb, c'est très loin de compenser, et ce n'est pas non plus le même but, ce n'est pas la même clientèle. Ceux de l'extérieur qui viennent travailler sur Champagnole ne peuvent pas y coucher, c'est impossible. Les représentants des entreprises champagnolaises couchent où ils peuvent. C'est donc un vrai besoin à Champagnole.

Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*)

Je mets au vote la vente à Messieurs Christ et Deschamps, sachant que ce sera transféré à une société en cours de création. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

---

## CINQUIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES

### **9. Attribution de subvention au Comité de Jumelage**

**Mme Delacroix.-** Le comité de jumelage n'avait pas sollicité de subvention en 2020, 2021 et 2022, ses activités ayant été très fortement impactées par la crise sanitaire. La Ville avait à nouveau apporté son soutien financier en 2023 à hauteur de 5 000 euros.

Le comité, présidé par Madame Christiane Vaubourg, soutient et facilite les échanges scolaires entre les élèves de Gottmadingen et Champagnole. Lors de l'année scolaire écoulée, des élèves du collège des Louataux ont effectué un séjour à Gottmadingen au mois de juin et le comité a pris en charge le transport. Les élèves allemands avaient précédemment été reçus à Champagnole et le comité a géré les activités, les visites.

Le comité coordonne également les échanges entre les associations (comme avec le club Rando ou la pétanque). Je crois que seules ces deux associations ont encore des échanges. Il a géré l'accueil des Sorcières lors de notre carnaval.

En janvier 2025, 17 collégiens partent une semaine à Gottmadingen et les élèves allemands seront reçus au mois de mai. La Fanfarenzug sera présente à notre carnaval le 22 mars.

La Commission Affaires générales réunie le 4 décembre a émis un avis favorable au versement d'une subvention de 5 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de cette subvention au Comité de Jumelage et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Je crois que les 5 000 euros étaient déjà en vigueur en 2019, en 2018...

**M. le Maire.-** Oui.

**Mme Delacroix.-** Le Comité de Jumelage ne vit qu'avec cette subvention, il paye les cotisations de ses membres.

**M. le Maire.-** Ce sont des cotisations à 10 euros. 25 ?

**Mme Delacroix.-** Peu importe, mais si nous voulons que le jumelage perdure, il faut les aider un petit peu, parce que cela participe aussi à notre image à l'extérieur.

**M. Grenier.-** C'est une petite délégation d'Anglais qui vient pour le carnaval.

**Mme Delacroix.-** C'est vrai que les associations ont du mal à continuer les échanges entre elles. Éliane Vuillemin est très dynamique, nous avons un compte rendu de leurs visites à chaque assemblée générale.

**M. le Maire.-** Compte rendu détaillé.

**Mme Delacroix.-** Qui est contre le versement de cette subvention ? Qui s'abstient ? Merci pour le Comité de Jumelage.

\*\*\*\*\*

#### **10. Attribution de subvention à l'Association des Parachutistes du Jura**

**Mme Delacroix.-** L'Association des Parachutistes du Jura a sollicité une subvention de fonctionnement afin de pérenniser son existence et poursuivre son devoir de mémoire. Cette association organise en particulier la cérémonie du Souvenir de Diên Biên Phu à Champagnole. Il s'agissait cette année de la commémoration des 70 ans de cette bataille.

La Commission Affaires Générales réunie le 4 décembre a émis un avis favorable au versement d'une subvention de 150 euros pour la participation à l'évènement organisé en 2024.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de cette subvention à l'Association des Parachutistes du Jura et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Il me semble que c'était le 5 mai, il y avait eu une commémoration de la bataille de Diên Biên Phu à la stelle. C'était l'association des Parachutistes du Jura qui nous avait rencontrés pour organiser cette manifestation. Ils nous ont demandé une subvention, nous avons donné un accord pour 2024, dans la mesure où ils sont venus en 2024 pour ce 70<sup>e</sup> anniversaire.

**M. le Maire.-** Sachant que la dernière fois qu'ils avaient demandé, cela devait être pour les 65 ans.

**Mme Delacroix.-** Je ne sais pas vraiment comment fonctionne cette association. Par exemple, en 2023, il n'y avait personne.

**M. le Maire.-** C'était il y a 70 ans, il n'y a plus beaucoup de survivants.

**Mme Delacroix.-** C'est eux qui avaient organisé, ce n'était pas la Ville.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

## HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

### 11. État récapitulatif des indemnités des élus

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le Code général des Collectivités territoriales un article L.2123-24-1-1 demandant à ce que « *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.* ».

Fonction	Indemnités versées au titre d'une fonction au sein de la commune de Champagnole (Conseil municipal)		Indemnités versées au titre d'une fonction au sein du SICTOM	
	Fonctions au titre desquelles sont versées les indemnités	Montant brut mensuel	Fonctions au titre desquelles sont versées les indemnités	Montant brut mensuel
Guy SAILLARD	Maire	2 552,63 €	Président	946,65 €
David DUSSOUILLEZ	1 <sup>er</sup> adjoint	1 134,51 €	/	/
Annelise MARTIN	2 <sup>ème</sup> adjoint	850,87 €	/	/
Clément PERNOT	3 <sup>ème</sup> adjoint	850,87 €	/	/

Arielle BAILLY	4 <sup>ème</sup> adjoint	850,87 €	/	/
Pascal GRENIER	5 <sup>ème</sup> adjoint	850,87 €	/	/
Véronique DELACROIX	6 <sup>ème</sup> adjoint	850,87 €	/	/
Pascal TISSOT	7 <sup>ème</sup> adjoint	850,87 €	/	/
Ghislaine BENOIT	8 <sup>ème</sup> adjoint	850,87 €	/	/
Catherine DAVID ROUSSEAU	Conseillère municipale déléguée	425,44 €	/	/
Rahma TBATOU	Conseillère municipale déléguée	425,44 €	/	/
Michèle GIROD	Conseillère municipale	/	Vice-présidente	324,32 €

Concernant Monsieur Clément PERNOT, le versement des indemnités a été arrêté au 20 avril 2024.

Il s'agit des montants bruts, avant cotisations et impôt.

Conformément à la réglementation, l'état des indemnités liées à la Communauté de Communes sera présenté au sein de cette structure et ne figure donc pas dans l'état ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la communication de l'état annuel des indemnités des élus.

**M. le Maire.**- Cet état récapitulatif de ce que « gagne » les élus doit être présenté, sachant que c'est du brut. Ce sont des indemnités, c'est moi qui ai la principale. Il y a ensuite les indemnités des adjoints, des conseillers délégués et de Michèle Girod en tant que Vice-présidente du SICTOM. Cela doit vous être présenté chaque année, donc nous présentons chaque année.

Je précise bien que ce sont des indemnités brutes, donc il faut retirer toutes les cotisations sociales, les cotisations de retraite, les impôts.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Il y a juste à dire que cela vous a été présenté, à prendre acte de la communication.

**Mme Delacroix.**- C'est la Ville qui a payé le plus longtemps les indemnités de Clément Pernot, c'était son premier mandat.

\*\*\*\*\*

## **12. Approbation des budgets primitifs 2025 (budget principal et budgets annexes)**

Conformément au Code général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal, lors de sa séance du 19 novembre dernier, a débattu des orientations budgétaires 2025.

À partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de budget primitif 2025 a été élaboré. Cela comprend le budget principal et les budgets annexes suivants : Eau potable, Régie municipale de production d'électricité, Restaurant municipal, Champa'Immo et deux lotissements (le Grand Parc et le Bas d'Eclesches).

Le budget annexe du lotissement Sur Valières va être clôturé.

La Commission Finances réunie le 3 décembre 2024 a approuvé ce projet.

Tous les documents sont ci-annexés : commentaires et maquettes officielles.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2025, budget principal et budgets annexes, selon les documents ci-annexés.

Il convient également de se prononcer sur les taux communaux relatifs à la fiscalité locale. Pour rappel les taux communaux sont inchangés depuis 2006. Pour 2025, il est proposé de reconduire les taux de l'an dernier, à savoir : taux du foncier bâti 43,82 % (taux communal de 19,46 % + l'ancien taux départemental de 24,36 %), taux du foncier non bâti 42,65 % et de 10,73 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

**M. le Maire.-** Nous allons présenter ce soir le budget primitif 2025. Comme vous le savez, nous le votons fin décembre, malgré qu'il reste certaines incertitudes. Nous aurons forcément une décision modificative lorsque nous réintégrerons le compte administratif au printemps, mais il est bon de voter cela au mois de décembre, cela permettant à François, notre chef de la comptabilité, de préparer le budget de la Commune, d'aller ensuite s'occuper du budget de la Communauté de Communes et de ne pas faire les deux en même temps en catastrophe. C'est plus facile et cela nous permet de commencer début janvier, d'attaquer les investissements et les dépenses, alors qu'autrement, il y a des règles, à concurrence d'un dixième, je crois. Cela nous évite bien des tracasseries administratives, nous savons déjà où nous en sommes.

Pascal, je te laisse la parole.

**M. Tissot.-** Avant d'aborder le budget 2025, vous avez pu voir sur le compte rendu de la Commission Finances, que tout le monde a lu, que nous avons reçu Madame Virginie Pernot du service de gestion comptable de Poligny, laquelle nous a présenté un rapport de synthèse de la qualité des comptes de la Ville. Cette rencontre avec une personne très impliquée était très instructive, la Commission Finances comprend mieux la qualité du service de Poligny.

Ce rapport est très positif pour notre service comptable, avec une note de 18 sur 20, donc félicitation à François Jacquier.

**M. le Maire.-** Je croyais que c'était nous qui avions 18 sur 20 !

**M. Tissot.-** C'est François.

**M. Jacquier.-** Et les collègues.

**M. Tissot.-** Oui, et son équipe. C'est toi le capitaine de l'équipe.

**M. le Maire.-** Pourquoi n'ont-ils pas 20 ?

**M. Tissot.-** Ils n'ont pas osé.

**M. le Maire.-** Je veux savoir ! 18 sur 20, en finances, c'est qu'il y a un problème. Ils devraient avoir 20 sur 20.

**M. Tissot.-** Un exemple concret, il a fallu faire très rapidement un virement pour le

notaire, pour la fameuse donation, qui s'est fait en 48 heures. Félicitations aux services de la ville de Champagnole et de Poligny, qui ont été très réactifs.

**M. le Maire.-** Ç'aurait été « ballot » de passer à côté d'une telle donation.

**M. Tissot.-** Félicitations. On commence par les bonnes choses !

**M. le Maire.-** Cela va se gêter !

**M. Tissot.-** Nous allons commencer par les budgets annexes.

Sur le budget Eau, il faut retenir que les quantités facturées par Véolia diminuent depuis quatre ans. À force de dire qu'il faut économiser l'eau, voici la preuve en chiffres. Comme quoi, les gens sont raisonnables.

**M. le Maire.-** Cela dépend aussi du temps.

**M. Tissot.-** Sur les dépenses de fonctionnement, nous affectons 15 560 euros, c'est le remboursement du personnel que nous affectons à la Ville, aussi bien au niveau comptable qu'au niveau des gens qui vont sur le terrain. Il y a aussi le produit de la surtaxe versée par Véolia, donc environ 82 000 euros.

En investissement, il y a des travaux sur le réseau, comme chaque année, puisqu'il y a des travaux que nous faisons chaque année, parfois une année sur deux. Nous avons 73 490 euros, 114 000 euros, cela dépend des années. Rien de particulier, c'est un budget qui fonctionne tout seul : ce que nous rentrons en argent, nous le dépensons en investissement, en amélioration.

**M. le Maire.-** Comme vous avez pu le constater, nous n'avons pas d'emprunt sur le budget Eau.

**M. Grenier.-** C'est la Base de la Roche ?

**M. le Maire.-** Maintenant, cela va être la Base de la Roche. Cela ne ressemble pas tout à fait à ça, mais c'est un schéma de principe.

**M. Tissot.-** Exactement. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a toujours le « feuilleton » de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). Nous avons eu un contrôle fiscal qui nous avait dit qu'il fallait payer 30 000 et quelques euros par an de CFE à la place de 2 000 euros, et notre expert-comptable Di Martino s'est aperçu que l'État était limité à 3 % du chiffre d'affaires, donc qu'il nous demandait beaucoup trop. C'est un feuilleton qui a été traité une première fois, puis il ne s'est rien passé pendant deux ou trois ans, et ils sont ensuite revenus à la charge. Il y a eu la même punition, c'est-à-dire que nous payons et que nous nous faisons rembourser. Tout ce qui est payé est reversé à la Communauté de Communes et c'est l'État qui paye.

**M. le Maire.-** Il y a des choses à dire et des choses à ne pas dire.

**M. Tissot.-** Il y a aussi le remboursement des intérêts des emprunts.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, il y a une étude pour la mise en place d'une seconde turbine. Flavien, tu peux peut-être parler de ce que nous voulons faire.

**M. Delfau.-** C'était une étude de faisabilité qui disait qu'il était possible techniquement de rajouter une turbine en plus de celle existante. Il y avait deux possibilités : rentrer une turbine

sur le même principe que notre turbine actuelle, à savoir un contrat d'achat sur 20 ans, ou consommer sur nos bâtiments l'énergie proposée à cette turbine. Il y a donc une petite étude à 2 500 euros pour voir sur quelle possibilité nous nous orientons. À la suite de cela, nous approfondirons sur le long terme.

**M. Tissot.-** Il y a aussi une révision décennale qui nous coûte tout de même 100 000 euros, ce qui n'est pas rien.

**M. Delfau.-** Il faut démonter la turbine tous les 10 ans, une espèce de grosse boîte de vitesse, et l'emmener en révision. Ils font tous les roulements, puis ils la remettent. Cela a été fait en 2014, donc il ne faut pas traîner à partir du moment où nous arrivons à trouver une entreprise.

**M. le Maire.-** C'est un outil qui est prévu pour tourner jour et nuit pendant 10 ans, donc forcément, il faut réviser, sachant que ce sont vraiment des boîtes spécialisées.

**M. Tissot.-** En dépenses d'investissement, nous avons aussi des poses de panneaux photovoltaïques aux ateliers municipaux.

**M. Delfau.-** L'idée est de faire des toits « solarisables ». C'est compliqué pour les toits au centre-ville parce qu'il y a la contrainte de l'Architecte des Bâtiments de France. Aux ateliers, nous avons toujours un toit relativement plat qui est orienté est-ouest, mais le fait qu'il soit plat fait qu'il a le soleil une bonne partie de la journée. Jura Énergie Solaire a fait une étude, il y a un intérêt à solariser ce toit. L'idée est de mettre ce que nous pouvons sur les bâtiments, c'est-à-dire une installation de 320 kilowatts-crêtes. Pour information, nos plus grosses installations font aujourd'hui 36 kilos, c'est ce que nous avons aujourd'hui en centrale. L'idée est de consommer aux ateliers ce qui est produit, donc si jamais nous utilisons des véhicules électriques – c'est ce que nous allons faire puisque nous renouvelons notre flotte en véhicules électriques au fur et à mesure – ce sera de l'énergie gratuite. Le surplus, ce serait que ce soit consommé sur nos bâtiments communaux, notamment l'Oppidum, où vous payez très cher. Aujourd'hui, le coût de revente sur de telles installations est de 8 centimes, mais sur l'Oppidum, nous pourrions monter à 46 centimes.

L'idée est donc d'intégrer cette production à notre parc, ce qui nous permet une autoconsommation collective, ce que nous ne pouvions pas faire auparavant puisque nous étions obligés de consommer l'énergie produite à l'échelle locale, donc sur les bâtiments sur lesquels étaient installés les panneaux solaires. Maintenant, nous pourrions identifier les bâtiments dont nous aimerions qu'ils consomment l'énergie produite sur tel ou tel bâtiment, ce qui est vraiment une grosse avancée. Cela nous permet de sécuriser une partie de notre budget électricité et fluide.

**M. le Maire.-** Nous sommes en train de travailler sur le sujet de l'autoconsommation. Cela viendra au Conseil municipal lorsque ce sera vraiment au point pour savoir exactement comment nous faisons, mais retenez bien le chiffre que vous a donné Flavien : nous allons peut-être consommer de l'électricité à 8 centimes au lieu de 46 centimes (26 à 46 selon la saison). Cela représente encore des économies, parce que cela consomme là-bas, avec les fours, etc. Tout est électrique : la cuisine centrale, 450 repas par jour, tout à l'électrique, sans compter les frigos et les congélateurs qui tournent jour et nuit.

Dès que l'on rentre dans l'Oppidum, on allume tout, parce qu'on ne voit pas clair. Là-bas, on consomme de l'électricité. Vous avez le résultat de l'étude que nous a rendue le SIDEC pour l'autoconsommation. Flavien devient donc un spécialiste en beaucoup de choses. Nous sommes en train de travailler sur l'autoconsommation.

**M. Tissot.-** En face, nous mettrons un emprunt.

**Mme Rigoulet.-** Y aura-t-il des subventions ?

**M. Tissot.-** Pour l'instant, nous l'ignorons, mais il faudra peut-être un peu oublier les subventions.

**M. le Maire.-** Nous en parlerons tout à l'heure.

**M. Tissot.-** Nous passons au budget Restaurant municipal. Il y a un peu plus d'alimentation en dépenses de fonctionnement, mais c'est normal, puisqu'il y a aussi un peu plus de recettes.

**M. le Maire.-** Nous nous rattrapons sur la quantité.

**M. Tissot.-** Nous retrouvons nos roulements de recettes de fonctionnement : de 145 000 euros, nous passons à 265 000 euros, et surtout, nous passons une subvention d'équilibre du budget principal de 167 850 euros. En d'autres termes, c'est ce que nous coûte le restaurant municipal, mais là-dedans, ce qui est logique, il y a une part de social importante pour les repas de restauration scolaire. C'est un bien pour tout le monde, mais il y a un coût, que nous voyons.

**M. le Maire.-** Sachant que les repas du self sont bénéficiaires. Ce qui nous coûte de l'argent, c'est la restauration scolaire pour les enfants, mais c'est un choix.

**M. Tissot.-** Il y a un peu de matériel technique de cuisine, c'est traditionnel.

Nous passons maintenant au budget Champa Immo. Nous avons mis 10 000 euros d'entretien de bâtiments, rien de particulier. Ce qui est important, c'est le produit des loyers. Nous sommes à 100 000 euros et nous passons à 117 000 euros, principalement du fait de la gendarmerie.

**M. le Maire.-** Ils nous ont accordé une augmentation de loyer, mais ils ne payent pas. Ils vont payer au printemps, il ne faut pas s'affoler. Nous n'avons pas de gouvernement, donc nous ne savons pas.

**M. Tissot.-** Pour information, nous gérons 16 appartements et 30 garages. C'est un budget qui fonctionne bien, qui est rentable.

**M. le Maire.-** Que nous avons créé il n'y a pas très longtemps, six ou sept ans.

**M. Tissot.-** C'est la rénovation de l'ancienne Trésorerie qui l'a lancé.

En investissement, il y a des travaux de rénovation de l'ancienne gare du tram pour 200 000 euros.

**M. le Maire.-** Il y aura deux logements. Je vous rappelle que nous avons déjà mis hors d'eau l'an dernier ou il y a deux ans, la couverture a été refaite. C'est maintenant en mauvais état, donc il faut tout refaire. Nous avons un peu d'argent, donc il faut y aller, il ne faut pas s'embêter. Ce sera une bonne affaire, donc nous y allons, nous remettons deux appartements dans l'ancienne gare du tram.

**M. Tissot.-** Nous mettons en face un emprunt nouveau que nous ferons ou pas selon le contexte, rien de plus.

En ce qui concerne le lotissement Le Grand Parc, rien de particulier pour l'instant. L'idée sera ensuite de défricher.

C'est pareil pour le lotissement Le Bas d'Eclesches, il y a une forme de viabilisation, mais rien n'est fait pour l'instant.

**M. le Maire.**- Nous voulons faire sept parcelles sur la ZAC à l'endroit qu'il nous restait, qui a été inoccupé, mais nous ne savons pas trop pour quoi. C'est grand, mais nous n'utilisons pas tout parce qu'il y a des endroits où passent des canalisations d'assainissement, donc nous ne nous approchons pas de la voie verte. Nous croyions que c'était un mauvais terrain, mais nous avons fait des sondages et ce n'est pas si mal au cela. Au départ, je croyais que c'était en remblais, mais pas du tout. C'était tout plat autour, donc ce terrain était négligé, tout bêtement. Ils se sont dit que c'était une bosse et qu'il ne fallait pas l'utiliser, mais maintenant que le terrain est compté, nous allons l'utiliser. Nous faisons donc sept parcelles.

**M. Tissot.**- Nous allons maintenant passer au budget principal. Je rappelle que nous l'avons établi il y a trois semaines en fonction du budget présenté par Michel Barnier, mais qui a été censuré entre temps. Je ferai donc quelques rectificatifs qui seront sympathiques, vous verrez, plus que sympathiques, je dirais presque malheureusement, mais c'est comme cela.

En section d'investissement, nous avons 2,5 millions ; en section de fonctionnement, nous avons 9,6 millions. C'est un peu moins que l'année dernière, mais nous avons alors la halle et la Cité Javel.

**M. le Maire.**- La Halle et la Cité Javel sont donc sur le budget 2024 en report, ce n'est pas inclus dans ce que nous allons voir ce soir.

**M. Tissot.**- Vous voyez 260 000 euros de recettes supplémentaires qui sont réparties, puisque nous progressons un peu sur tout, ce qui est positif.

Dans les recettes, nous avons principalement les coupes de bois, des recettes supplémentaires de Champa Loisirs, des repas scolaires, des tickets-restaurant, la mise à disposition de personnel (22 000 euros supplémentaires), le budget Eau, comme nous l'avons vu tout à l'heure, ainsi que le budget Restaurant. Nous avons 8 000 euros supplémentaires remboursés par la Communauté de Communes suite à des interventions du service technique et des travaux d'assainissement.

**Mme Delacroix.**- Pourquoi avons-nous 22 000 euros supplémentaires en remboursement de personnel ?

**M. Tissot.**- Parce qu'avant, nous ne mettions rien sur le budget Eau.

**M. le Maire.**- Entre autres.

**M. Tissot.**- Ce qui est un peu dommage. Cela n'apparaissait pas au budget Eau. Nous avons donc essayé d'être le plus logique possible.

**Un intervenant.**- Cela apparaissait ailleurs.

**M. Tissot.**- Cela restait dans le budget général, lequel payait le budget Eau.

**M. le Maire.**- Nous aurons donc un peu moins d'excédents sur le budget Eau parce que c'est un transfert sur le budget général, mais après tout, lorsque le service technique travaille sur l'eau, c'est en budget annexe, il n'y a pas de raison d'avoir une compensation sur le budget général.

**Mme Rigoulet.**- À quoi correspondent les 80 000 euros de fiscalité ?

**M. le Maire.**- C'est l'augmentation des bases.

**M. Tissot.**- Les bases fiscales sont réévaluées chaque année. L'année dernière, c'était 7 % ; cette année, il est annoncé 2 %.

**Mme Rigoulet.**- Il n'y a plus de taxe d'habitation, donc ce n'est que la taxe foncière. Nous faisons + 80 000 euros sur la taxe foncière, c'est cela ?

**M. le Maire.**- Oui. Nous avons une compensation de la taxe d'habitation.

**Mme Rigoulet.**- Qui n'est donc pas comprise dedans, si ?

**M. le Maire.**- Ils réévaluent pour l'instant.

**M. Tissot.**- Par contre, la mauvaise nouvelle, c'est que nous avons perdu la taxe sur les pylônes, à savoir 40 000 euros. Une fois qu'ils seront ôtés, ce sera peut-être plus esthétique.

**M. le Maire.**- Nous en avons déjà parlé.

**M. Tissot.**- Au niveau de la taxe de consommation, nous avons mis un peu moins, dans la mesure où l'électricité doit baisser, donc les taxes aussi, ce qui paraît logique.

Nous avons reconduit en fiscalité locale quasiment les mêmes choses, mais nous n'avons pas mis les 89 168 euros, c'est-à-dire la dotation nationale de péréquation. Nous ne savons pas où nous allons, donc nous préférons ne pas la mettre, nous aurons ainsi moins de surprises.

Malgré tout, nous avons 230 000 euros de recettes supplémentaires, mais que je corrigerai tout à l'heure.

**Mme Delacroix.**- De quoi la dotation nationale de péréquation est-elle fonction ?

**M. Tissot.**- Nous ne savons pas, c'est justement pour cela que nous ne la mettons pas.

**M. le Maire.**- Même les services fiscaux sont incapables de nous le dire.

**M. Jacquier.**- Nous l'avons eue l'année dernière pour la première fois, mais sans explication. Ce n'est même pas la peine d'appeler la Préfecture, ils ne le savent pas non plus. C'est en fonction de X paramètres sur la richesse totale de la Commune.

**M. le Maire.**- Nous sommes pauvres, c'est pour cela.

**M. Jacquier.**- Quand il est indiqué « péréquation », cela veut dire que certains payent, ce n'est pas l'État.

**M. le Maire.**- C'est basé sur l'argent de la Commune et sur l'argent des Champagnolais, c'est-à-dire que certaines communes reversent énormément, comme Morteau, qui verse cher parce que les Mortuassiens travaillent tous en Suisse. Il n'y a donc pas uniquement l'argent de la Commune qui compte, mais aussi l'argent des citoyens. La Commune paye beaucoup parce que les gens de Morteau sont riches, mais ce n'est pas pour autant que la Commune est riche. C'est extrêmement compliqué.

François a demandé aux services de l'État, lesquels n'ont pas été capables de lui expliquer. Même à la Préfecture, ils ne savent pas. Si on nous donne, on prend ; si on ne nous donne pas...

**Mme Delacroix.**- C'est tout de même 90 000 euros.

**M. le Maire.**- Ce n'est pas rien. Ils peuvent tomber, nous ne savons pas. C'est ce que nous appelons un impôt horizontal : certains donnent pour donner à d'autres. Comme le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : nous donnons du FPIC, mais d'autres prennent. Nous donnons environ 40 000 euros et d'autres communes récupèrent. Pour une fois, nous avons récupéré, mais ce n'était pas du FPIC, c'était autre chose.

Nous prenons, mais nous ne comptons pas dessus.

**M. Tissot.**- Passons à la section de fonctionnement. Par rapport à ce que je vous disais tout à l'heure, nous avons appris grâce à Virginie Pernot que les charges de personnel ne doivent pas dépasser 55 %. Nous ne sommes pas loin, à 54,03 %. C'est une recommandation. Je lui ai dit que certaines communes avaient beaucoup reporté sur les Communautés de Communes, donc le chiffre est-il bon ?

**M. le Maire.**- Je vais vous donner une explication. Nous ne comptons pas les choses égales par elles-mêmes. Un exemple : avant, nous avions la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) dedans, mais ce n'est plus le cas. Cela a donc dû faire baisser de 650 000 euros pour la ville de Champagnole. Prenez donc 650 000 euros qui ne sont plus dans le budget, qui étaient en recettes et en dépenses. Nous avons également ce que la Commune paye pour le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), qui est maintenant payé par la Communauté de Communes et déduit du remboursement que nous avons de l'ancienne taxe professionnelle unifiée, qui est de l'ordre de 40 et quelques euros par « tête de pipe », avec 300 000 euros, 350 000 euros pour arrondir, ce qui fait un million d'euros.

Ainsi, nous avons moins un million d'euros en dépenses et en recettes par rapport au budget que nous avions avant. Tout dépend des compétences de la Communauté de Communes. Si nous rajoutons un million à 9,6 millions, le chapitre 12 fait 5 187 000 euros, donc divisé par 10,6 millions, cela fait 49 % par rapport à avant. Nous étions toujours aux alentours de 48, 50 %. Maintenant, c'est 50 %, mais ce ne sont plus les mêmes chiffres, donc cela ne veut absolument rien dire.

**M. Tissot.**- C'est ce que je lui ai signalé.

**M. le Maire.**- Qu'a-t-elle répondu ?

**M. Tissot.**- « Oui ».

**M. le Maire.**- Par rapport à quatre ou cinq ans en arrière, nous devrions avoir un budget de 10,6 millions et non de 9,6 millions. La redevance associative a été mise en place par le SICTOM, ce qui est le cas dans 20 à 25 % du territoire français, et la cotisation au SDIS, donc pour les pompiers, est prise par la Communauté de Communes et déduite du reversement que cette dernière nous doit. C'était les impôts de TPU (Taxe Professionnelle Unique) que nous avions en 2003. C'est une spécificité jurassienne, donc il ne faut pas nous comparer avec les autres communes de même strate d'autres départements, cela ne veut juste rien dire.

Excuse-moi, Pascal, pour ce petit aparté.

**M. Tissot.**- C'est très bien, bonne intervention.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 230 000 euros par rapport au BP 2024, dont 125 000 euros de dépenses supplémentaires, mais surtout 145 000 euros d'autofinancement en plus, ce qui est vraiment le point positif.

Il y a vraiment une grosse diminution au poste 6042, puisque nous y avons inclus le Tour de France principalement.

Sur le poste énergie, électricité et chauffage, nous avons l'année dernière 500 000 euros d'un côté et 200 000 euros de l'autre, soit 700 000 euros, mais l'électricité baissant de 20 % et le gaz augmentant de 40 %, nous avons 420 000 et 280 000 euros. Je rappelle que ces chiffres seront différents dans la mesure où était prévue une taxe sur l'électricité qui, de par la censure du gouvernement Barnier, a sauté. Ce sera donc plus favorable.

**M. le Maire.-** Ils peuvent aussi la remettre en cours d'année.

**M. Tissot.-** Il y a un peu plus de prestations en service bois, ce qui est normal puisque nous avons coupé davantage. Ce sont les frais de bûcheronnage.

Nous avons parlé des primes d'assurance, donc je ne reviens pas dessus.

Nous avons 16 000 euros en moins pour les fêtes et cérémonies en l'absence du Forum des Associations notamment.

**M. le Maire.-** Fêtes et cérémonies, ce ne sont pas les casse-croûtes, il y a toutes les fêtes, les cérémonies et le programme d'animation de toute l'année.

**M. Tissot.-** Effectivement, nous avons corrigé après et avons indiqué « programme d'animation ». Il est évident que c'est le poste principal, ce ne sont pas les quatre petits-fours que nous donnons en début d'année.

**M. le Maire.-** Que nous allons manger tout à l'heure.

**M. Tissot.-** Nous avons réajusté les remboursements scolaires : 23 000 euros, comme nous en avons parlé tout à l'heure, au budget Restaurant.

Vous voyez que nous diminuons les charges à caractère général, nous sommes à -0,37, ce qui est positif.

Les charges de personnel augmentent légèrement, mais c'est là aussi en raison d'une réorganisation des services. Nous avons pu récupérer 80 000 euros avec des CDD qui n'ont pas été reconduits, ce qui nous permet de rester raisonnables au niveau des charges de personnel, ce qui est positif également.

La subvention du CCAS s'élève à 140 000 euros, comme habituellement, mais avec 40 000 euros supplémentaires en raison de travaux d'assainissement, donc plutôt que de faire un prêt que nous remboursons ensuite, nous avons préféré mettre 40 000 euros en plus.

**M. le Maire.-** Nous verrons après.

**M. Tissot.-** Tout à fait.

Comme je vous l'ai dit, le budget établi par l'État a été censuré. Aujourd'hui, il reste

245 000 euros sur le compte bancaire, si je peux m'exprimer ainsi, ce qui représente un gain de 135 000 euros. Cela nous permet d'être à 675 000 euros en autofinancement, auxquels nous allons rajouter 100 000 euros, à savoir l'électricité, donc la fameuse taxe dont nous vous avons parlé, ainsi que 30 000 euros supplémentaires de FCTVA. Nous arrivons pratiquement à 775 000 euros, ce qui signifie que c'est la meilleure année depuis quatre ans, c'est le point positif. En face, nous avons un remboursement de capital d'emprunt de 740 000 euros. Nous sommes bons lorsque nous arrivons à être supérieurs à 740 000 euros en remboursement du capital de l'emprunt, donc c'est « tout bénéf ».

**Mme Delacroix.**- Je n'arrive pas à comprendre l'intitulé du compte « Subv. fonct. person. droit privé » pour 305 000 euros.

**M. Jacquier.**- Ce sont les subventions versées tous les ans aux clubs sportifs et à l'école Jeanne d'Arc, chiffre qui n'a pas bougé depuis...

**Mme Delacroix.**- Merci, je n'arrivais pas à mettre un nom sur l'intitulé.

**M. le Maire.**- Moi non plus.

**M. Tissot.**- En conclusion, nous pouvons nous réjouir du budget prévisionnel 2025, le meilleur depuis ces quatre dernières années sur les bases actuelles, puisqu'il y a un effort de tous les services pour chercher des économies. Nous nous sommes creusés la tête il y a un mois pour faire mieux et nous y sommes arrivés. Nous avons aussi eu de bonnes surprises.

Toutefois, nous pourrions dire que c'est formidable et que c'est le cadeau de Noël après la donation de tout à l'heure, mais je voudrais tout de même attirer votre attention sur le fait que l'état du pays est inquiétant, je ne vous apprend rien. J'ai cette image : je vois de gros nuages arriver sur notre économie, et je ne sais pas si nous allons essuyer une dépression, une tempête ou un ouragan, raison pour laquelle je crois que la prudence s'impose.

**M. le Maire.**- C'est vrai.

**M. Tissot.**- Je rappelle également que le total de dépenses n'est pas le 2,45, qui inclut le virement, mais le 1,03, c'est-à-dire que l'augmentation de nos dépenses de l'année est inférieure à l'inflation. Nous pouvons considérer que c'est une belle performance.

**Mme Delacroix.**- Le problème est que nous atteignons le point de non-retour au niveau du personnel. En-dessous, nous ne pouvons pas envisager la poursuite des services, sauf à prendre des entreprises extérieures.

**M. le Maire.**- J'avais dit il y a quelque temps que nous étions au plancher, mais nous avons encore trouvé 70 000 euros d'économies potentielles cette année. Néanmoins, si nous baissions encore notre chapitre 12, il va falloir fermer des services, ce qui n'est guère possible, sachant que nous avons des fonctionnaires titulaires. Nous n'allons pas mettre un professeur de musique pour boucher les trous à la Voirie. Ne le prenez pas mal, j'ai cité l'École de Musique parce que ce sont des métiers de fonctionnaires qui ne vont pas ensemble.

Il est hors de question de fermer un service. Lequel ? L'État civil ? Nous ne pouvons pas.

**Mme Rigoulet.**- Tu penses pareil pour l'hôpital, mais au final, cela ferme. On a l'impression que ce n'est pas possible, mais...

**M. Tissot.**- Nous maîtrisons, alors que l'hôpital...

**M. le Maire.-** Nous n'allons pas fermer les services techniques, nous n'allons pas arrêter de faire le ménage, nous n'allons pas arrêter de faire à manger pour les enfants des écoles. Nous ne pouvons pas. Ce que se permet l'État ne peut pas se permettre...

**Mme Delacroix.-** Ce que tu pourrais faire – tu ne le feras pas, ce n'est pas la question – mais en situation de crise, il serait envisageable de diminuer le nombre de postes en disant : « Au Restaurant municipal, ils sont quatre pour faire cela, donc... »

**Mme Rigoulet.-** C'est ce qu'il se passe dans l'Éducation nationale, mais je ne dis pas que c'est positif.

**M. le Maire.-** Nous ne l'envisageons pas. Laurent Laithier a réuni tous les chefs de service pour préparer et leur a demandé de regarder ligne par ligne leur budget pour savoir où il y avait du trop. Au début, il n'y en avait pas, puis finalement, en causant avec tous les chefs de service, nous avons réussi à limiter certaines dépenses. C'est pour cela que nous dégageons davantage d'investissement que l'an dernier, parce que le Directeur général des Services a convoqué tous les chefs de service pour en discuter avec eux.

Nous avons encore du travail à faire, nous avons encore des économies à faire. Par exemple, nous nous sommes rendu compte que les femmes de ménage ont toutes un placard rempli à ras bord de produits, alors que l'an dernier, nous avons dû acheter pour 35 000 euros de produits d'entretien. Nous pourrions tenir un siècle ! Cette année, nous allons sûrement descendre à 15 000 euros, nous allons déjà faire baisser les stocks avec quelqu'un qui s'occupe de la répartition, une femme de ménage en chef qui gère tout le ménage. C'est extrêmement compliqué de trouver une personne compétente dans ce domaine, mais nous allons nous y pencher, parce qu'il y a encore des économies à faire, nous avons encore des pistes. Il n'y a pas que sur l'énergie, il y a encore d'autres pistes d'économies à faire et nous nous y penchons.

**M. Tissot.-** Avant de laisser la parole à Monsieur le Maire qui vous présentera l'investissement, je vous présente un petit camembert des dépenses d'investissement. Ce qu'il faut retenir, c'est l'autofinancement, qui est le point positif ; le point négatif, c'est qu'il y a de moins en moins de subventions. Pour répondre à la question de tout à l'heure, à savoir « Y a-t-il des subventions en face ? », nous ne savons pas quelles subventions nous pouvons avoir aujourd'hui, sachant qu'il y en a de moins en moins. Privilégier le Fonds Vert, mais il doit diminuer, donc nous ne savons plus trop. Nous allons donc essayer de nous débrouiller par nous-mêmes.

**M. le Maire.-** Je rappelle que nous avons eu de belles subventions en 2024, qui sont venues les unes après les autres, notamment la halle et le Javel, qui ne sont pas là-dedans, parce que déjà financées. Nous avons réussi à capter le Fonds Vert juste au bon moment, cela a été notifié, donc validé, avec quasiment 50 % de Fonds Vert sur le Javel, alors que le Fonds Vert est maintenant en train de tomber en décrépitude.

Vous retrouvez le virement de la section de fonctionnement en recettes.

La taxe d'aménagement (zones intercommunales) est un jeu d'écriture, puisque nous redonnons à la Communauté de Communes ce que nous touchons, donc vous avez le plus et le moins.

La taxe d'aménagement, part communale et FCTVA, nous comptons sur 305 000 euros de recettes, sachant que c'est sur toutes les constructions neuves.

La dotation aux amortissements, 430 000 euros, cela vient du budget de fonctionnement.

L'emprunt nouveau, 500 000 euros, c'est l'emprunt que nous faisons chaque année, nous nous limitons à 500 000 euros. L'emprunt complémentaire, c'est comme tous les ans. Vous savez que nous aurons le compte administratif au mois de mai. Généralement, comme nous en avons causé avec Pascal et François, sachant que les comptables sont toujours prudents, nous pouvons estimer un excédent de l'an dernier de 214 000 euros. Pour l'instant, puisque nous faisons notre budget, nous inscrivons un emprunt, mais que nous ne ferons pas, parce que nous aurons un excédent de 2024.

En face, nous avons eu le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 740 000 euros.

En ce qui concerne les travaux prévus cette année, nous avons l'aménagement de la rue Bazinet, qui est cabossée dans tous les sens. La Communauté de Communes a la compétence, ou l'aura sur cette rue, donc ce sera un fonds de concours ; nous prévoyons 150 000 euros.

Nous avons également la réfection de diverses voiries. Nous avons fait des tranchées un peu partout dans Champagnole et nous continuons à en faire, donc nous allons devoir redresser certaines chaussées qui sont quelque peu cabossées.

Nous avons aussi l'aménagement de la sortie de la maison de retraite, parce qu'elle débouche sur la Commune, donc pour aller de la sortie de la maison de retraite au carrefour avec la rue de Sapois, la rue de la Liberté, il va falloir faire quelques aménagements. Nous avons prévu 74 500 euros.

Le transfert des terrains de pétanque fait suite à la vente que nous avons vue tout à l'heure. Il y a des travaux à faire, nous avons mis 50 000 euros.

Ensuite, il s'agit de deux bricoles, ne nous arrêtons pas sur tous les petits chiffres. En revanche, nous pouvons parler de l'inspection obligatoire de nos deux passerelles SNCF. Il faut faire une inspection, cela coûte 8 400 euros. Nous avons aussi le remplacement des barrières du chemin de Bellefrise, lorsque nous descendons vers l'ancien EDF, le long de l'Ain, que nous descendons les escaliers depuis le pont de l'Épée. C'est tout fracassé, donc il s'agit du remplacement des vitres des barrières.

En ce qui concerne le budget vert, nous avons le remplacement et l'isolation de la toiture des ateliers municipaux pour 270 000 euros. Nous allons refaire une toiture et remettre des panneaux photovoltaïques parce que la toiture actuelle est en mauvais état. Elle date de l'époque, nous pensions qu'elle pouvait encore tenir, mais Flavien l'a inspectée et nous nous sommes rendu compte... C'est tout en amiante-ciment, en fibre-ciment, ce qui coûte cher. Il y a beaucoup de démontage. Nous allons demander une subvention de l'État, de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), mais nous restons modestes sur notre DETR cette année pour être bien servis l'année suivante. J'ai rendez-vous avec Madame la Sous-préfète le 7 après-midi pour discuter d'une subvention. Il s'agit donc de remettre un toit correct aux ateliers et de préparer le terrain pour le photovoltaïque, sachant que j'ai dit : « On n'est pas subventionnés » et qu'elle m'a dit « Vous serez subventionnés en 2026 ». Il n'y a pas le feu non plus pour le faire, donc nous attendrons la subvention ou je demanderai l'assurance de l'avoir l'année suivante.

Nous avons aussi le remplacement de l'éclairage du stade de rugby pour 70 000 euros. Nous avons remplacé les stades de football, qui étaient plus urgents, mais semble-t-il qu'il y a un chiffre...

**M. Delfau.**- Il y aura une subvention à hauteur de 70, 80 %. Si nous l'avons, nous faisons ; si nous ne l'avons pas, nous ne faisons pas.

**M. le Maire.**- Les terrains de rugby sont beaucoup moins utilisés que les terrains de football pour l'entraînement. Si nous avons la subvention, nous le faisons ; si nous ne l'avons pas, nous ne faisons pas, parce que nous n'allons pas non plus nous tirer une balle dans le pied.

Nous avons également le remplacement d'éclairages publics en LED pour 16 000 euros. C'est l'éclairage de rue, sachant que nous avons chaque année une subvention de 4 000 euros par le SIDEDEC, c'est de l'acquis. Nous avons aussi le remplacement d'éclairages intérieurs des bâtiments en LED, notamment l'Oppidum.

Nous avons des plantations d'arbres sur divers sites pour 20 000 euros. Ils sont « foutus » rue de la Liberté, nous allons donc replanter des arbres, comme nous l'avons fait l'an dernier. Nous allons faire en sorte de planter des arbres tous les ans.

En ce qui concerne l'étude de la liaison douce, nous avons demandé au cabinet d'études Gavazzi de réaliser l'étude en collaboration avec la nouvelle association appelée Champagnole à Bicyclette. Je l'avais confiée au bureau d'études départemental, mais c'est « parti en sucette ». Nous avons donc redemandé un devis, nous allons attaquer au printemps pour régler une bonne fois pour toutes ce réseau de liaisons douces dans Champagnole pour que nous ayons un réseau correct et que nous puissions attaquer.

Nous avons l'installation de poubelles pour le tri sélectif pour 10 000 euros, parce qu'il faut changer les poubelles, ainsi que la mise en place de pièges à frelons asiatiques pour 1 000 euros et le remplacement d'un véhicule thermique Espaces verts par un petit utilitaire électrique pour 14 000 euros, sachant que nous revendons l'ancien.

Nous avons encore l'achat d'un robot de tonte pour le site des Louaitaux et d'une tondeuse électrique pour le cimetière, ce qui est cher, même si nous revendons l'ancienne tondeuse. Je ne sais pas si vous êtes allés au cimetière, cela commence à s'engazonner, donc il y a encore du travail à faire. Je pense que ce que nous avons fait est une réussite. Nous ne remettons pas de terre, c'est du gazon qui reprend pour la Toussaint, ce que tout le monde avait apprécié. Il y a encore des cailloux roulants à enlever. Nous achetons aussi un robot de tonte qui va travailler la nuit sur tout le site des Louaitaux. Ne me demandez pas s'il va tondre le synthétique. Vous voyez, nous pouvons parler d'économie de personnel, nous allons mettre un robot de tonte. Nous verrons pour le stade des Acéries, mais il serait beaucoup moins cher, puisqu'il nous reste des pelouses en herbe. Nous allons déjà en mettre un pour voir comment cela fonctionne.

Nous avons également prévu la vidange de l'étang Marion. Il faut le vidanger et le curer, sachant que c'est surtout le curage qui va coûter cher. Un de ces quatre, le mur va partir, donc je ne vous dis pas les embêtements que nous pourrions avoir avec le limon qui partirait dans l'Ain. Il faut absolument faire quelque chose et le vider.

Le remplacement de l'éclairage scénique pour l'Oppidum est prévu pour 30 500 euros. Nous ne trouvons plus à remplacer ceux qui « claquent », plus personne ne trouve ce type d'éclairage. Il arrive même que des troupes qui viennent nous en volent.

**M. Tissot.**- Ce sont tous les blocs noirs sur le grill dans la grande salle et sur la scène, que nous allons remplacer par des LED.

**M. le Maire.**- Tout à fait. Cela coûte un peu cher.

Nous avons l'acquisition d'actions de la SPL PV/Mont Rivel, comme nous l'avons vu tout à l'heure, ainsi que le remplacement de deux caméras à la Cité Javel et à l'Oppidum et le

renouvellement des tasers de la police municipale.

Il est également prévu une étude pour la réalisation d'un arrêté pour la défense extérieure contre l'incendie, que nous sommes obligés de faire. C'était auparavant les pompiers qui le faisaient, mais ils ne le font plus, donc nous devons prendre un bureau d'études qui va relever tous les poteaux d'incendie et établir tout un plan pour que les pompiers sachent où ils vont lorsqu'ils partent en intervention. C'est maintenant à nous de le faire, donc nous allons le faire.

Nous avons encore l'achat d'instruments de musique pour 10 500 euros, le renouvellement du mobilier de la bibliothèque pour 6 920 euros, le traitement et le nettoyage de l'orgue de l'église pour 9 406 euros, avec une subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Nous avons la mise en place d'un projecteur au Rex et la création d'une ouverture à l'auditorium, en dessous de l'École de Musique. En effet, lorsque nous sortons le gros matériel, les grosses timbales neuves, nous sommes obligés de les passer par la fenêtre. Un jour, nous allons en lâcher une, mais cela vaut un « saladier », 18 000 euros. Nous allons donc faire une ouverture pour pouvoir les sortir.

Les rideaux à la galerie éphémère, ce sont des bricoles.

Nous avons encore l'installation de panneaux de basket à Léo Lagrange, parce qu'il n'y en a que d'un côté et que c'est compliqué, il faut continuer à occuper cette salle, ainsi que la réfection du désenfumage de Léo Lagrange également, parce qu'il est en panne, donc en cas d'inspection, ils vont nous le fermer.

En ce qui concerne l'acquisition d'une forêt pour 300 000 euros, nous n'allons pas la voter ce soir. En effet, nous nous étions mis d'accord à 278 000 euros avec un propriétaire qui nous vendait 34 hectares de forêt, que nous allons classer en AOC bois du Jura, une belle forêt qui touche les nôtres. C'est un investissement conséquent, qui allait être de rapport. Néanmoins, nous avons récemment reçu un mail de ce monsieur qui nous dit que finalement, ce n'est plus 278 000 euros, mais 325 000 euros. Je suis désolé, mais je ne suis plus d'accord.

Nous voulions aussi nous faire une réserve pour pouvoir vendre derrière la scierie Grandpierre, vendre quelques hectares de forêt à la Communauté de Communes, mais ils agrandissent le site de la scierie Grandpierre, non pas pour la scierie Grandpierre, mais au niveau industriel, tourné du côté du bois. Finalement, ils ne prendraient peut-être que 8 hectares pour l'instant, donc nous n'avons pas besoin d'avoir des hectares et des hectares d'avance. Ainsi, si c'est toujours 278 000 euros, nous allons acheter, parce que c'est correct, mais si c'est 325 000 euros...

Nous avons renvoyé un courrier au monsieur indiquant que s'il voulait le vendre 325 000 euros, qu'il trouve un autre acheteur et que nous ne lui en tiendrons pas rigueur, et qu'il nous le redise avant le 17 décembre. C'est aujourd'hui, mais nous n'avons rien reçu. Moralité, nous n'allons pas délibérer tout à l'heure pour l'achat. C'était une occasion, mais assez limitable. Nous étions d'accord, il remet 50 000 euros supplémentaires, donc non.

Le programme de travaux ONF, c'est parce que nous allons faire davantage de recettes.

Ensuite, il s'agit de matériel technique et informatique, des portes de garage, des logiciels, de l'internet, puisque cela change tous les ans. C'est notamment du matériel pour l'atelier et un Mascott pour les Espaces verts. Celui que nous allons vendre, nous comptons le vendre 1 200 euros, et je vous garantis qu'il n'est pas en bon état.

En dépenses diverses, nous avons le remplacement d'illuminations de Noël pour 100 000 euros, avec 1 000 euros de revente des anciennes. C'est le remplacement du plafond lumineux. Je ne sais pas si vous avez remarqué, il a été monté il y a quelque temps, mais il y a pas mal d'éléments qui n'éclairent déjà plus. Ils avaient bien rafistolé, mais le plastique est devenu cassant, cela fait plus de 10 ans.

Cela vaut le coup d'acheter, parce que ceux qui louent le font à environ un tiers de la valeur et sur le budget de fonctionnement, puisque les locations sont sur le budget de fonctionnement, donc ils ne récupèrent pas la TVA, malgré que l'État récupère encore 1,5 % en changeant le taux de remboursement.

Ils le louent donc un tiers de la valeur et il faut le changer tous les trois ans ; nous, nous l'achetons, donc nous récupérons la TVA et nous le gardons 10 ans. Ainsi, cela vaut le coup de le changer. Avec Brigitte Filippi, Flavien et David, nous sommes allés chez le marchand, l'entreprise Blachère, qui est à Apt et chez qui nous nous fournissons tous les ans. C'est Brigitte qui s'est occupée de l'affaire avec les spécialistes de chez Blachère. Nous comptons donc remplacer notre plafond lumineux l'an prochain. Les services techniques avaient déjà dit l'an dernier : « Nous ne pourrons plus le remonter ». Ils l'ont remonté cette année, mais c'est vraiment la dernière année. Cela dure 10 ans.

Nous avons également la maîtrise d'œuvre pour le projet de transfert du centre aéré. J'ai rencontré la Caisse d'Allocations familiales la semaine dernière avec Audrenne et Pascal Grenier. Nous avons un site au centre aéré qui n'est utilisé qu'en été, nous avons un site qui a bien fait son travail, à l'ancien LEP (Lycée d'Enseignement Professionnel) où les moins de 5 ans, sont en été, parce que nous ne pouvons pas accueillir tout le monde au centre aéré en raison de problème de bâtiment, pour la sieste, etc. Nous ne sommes pas aux normes pour les petits là-bas, nous n'avons pas assez. Nous les laissons donc sur cet ancien site.

Ainsi, il est temps de rapatrier le centre animations loisirs sur le centre aéré. Nous sommes riches, nous avons deux sites. Nous allons donc faire une étude, un projet. Il faut déjà faire le programme, j'ai déjà envoyé un courrier aux 10 communes qui participent le plus à remplir le centre aéré. Il y a 60 % de Champagnolais et 40 % d'enfants qui viennent des alentours, sachant que si nous remettons 10 communes supplémentaires, nous montons à 90 %.

J'en ai parlé à la CAF, qui m'a dit que c'était tout à fait normal de voir avec les communes alentour, d'avoir un système de facturation, ou si elles veulent investir avec nous dans le centre aéré. Tout cela sera bientôt en discussion, il faudra faire une étude sur place une fois que nous aurons établi le programme. Nous le ferons entre nous, mais également avec la CAF, si nous voulons être subventionnés correctement. Nous pourrions peut-être aller chercher 400 000 euros de subventions pour les travaux. C'est ce qu'ils nous ont dit : 270 000 euros au national et 130 000 euros au départemental. Nous verrons donc avec la CAF pour faire un programme. Si jamais ils en veulent vraiment trop, nous nous débrouillerons, puisque si jamais ils nous en mettent pour 500 000 euros de plus de dépenses pour nous demander 400 000 euros, ce sera vite fait, mais je ne pense pas que ce sera le cas. Nous saurons « driver » cette affaire.

Il s'agit donc ici de payer la maîtrise d'œuvre pour le futur projet du centre aéré, sachant que cela se fera peut-être en 2027 ou 2028, je n'en sais rien, mais il faut travailler dessus maintenant parce qu'il est temps et que nous aurons besoin de la place qu'ils occupent dans l'ancien LEP.

Il y a aussi un jeu de chaises musicales, puisque si nous voulons faire du logement dans le bâtiment de l'ancienne école, il faudra transférer l'école d'aides-soignantes, que je tiens absolument à garder à Champagnole, ainsi que le GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle). Il faudra donc repasser les enfants du centre aéré pour occuper la place différemment. Nous n'avons pas encore fini de réfléchir à ces travaux.

La barrière de l'école du Boulevard, nous en avons parlé tout à l'heure.

En termes de recettes, nous avons la vente d'un bâtiment désaffecté et du terrain adjacent.

**M. Tissot.**- C'est l'ancienne école Hubert Reeves.

**M. le Maire.**- Un investisseur veut nous acheter un bâtiment – c'est pareil, ce n'est pas encore garanti – pour faire du logement.

Nous avons aussi la vente d'une parcelle de terrain constructible au centre-ville pour 250 000 euros, mais ce sera moins. C'était 250 000 euros parce qu'à l'époque, je comptais vendre plus cher le terrain pour l'hôtel, mais ça ne va pas toujours comme on veut.

Nous avons encore la vente de terrains (forêt de Sapois) à la Communauté de Communes pour 80 000 euros.

La section d'investissement est donc équilibrée pour l'instant, sachant que je suis en train de négocier une subvention de 100 000 euros pour le marché afin d'adjoindre le marché et le centre de tri. D'autres recettes doivent arriver, mais j'aime autant ne pas trop en parler. J'espère que nous aurons davantage de résultats du compte administratif.

Il y a également quelque chose que nous aurions voulu faire, cela a été promis il y a quelques années, qui est de faire un club-house au basket qui touche Léo Lagrange. Ce n'est pas au budget parce que nous n'avons pas les moyens pour l'instant, mais comme de l'argent doit revenir, nous le ferons si nous avons les moyens.

Le budget d'investissement n'est donc pas encore ferme et définitif. Nous avons tout de même des incertitudes sur 300 000 euros de forêt ; nous avons des incertitudes sur 250 000 euros, qui baissent de 60 000 ou 70 000 ; nous avons des incertitudes sur le compte administratif. Néanmoins, globalement, nous avons les moyens de faire tous ces travaux cette année, ainsi que ceux que nous n'avons pas pu commencer l'an dernier et qui sont en train de se faire.

Il y a donc encore pas mal de travail cette année pour les services techniques.

Je précise que ces investissements sont quasiment tous réalisables dans l'année, ce qui signifie que cette année, puisque nous avons un million et 1,3 million TTC que nous ne commençons que maintenant, les services techniques doivent s'occuper de presque 5 millions d'euros de travaux cette année.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Il y en a pour 12 millions, posez au moins une question ! Nous avons peut-être trop bien expliqué.

**M. Tissot.**- Nous avons été complets.

**Mme Delacroix.**- Je parlerais bien du canapé de la Base de la Roche, mais...

(Rires)

**M. le Maire.**- Si vous voulez ! 1 800 euros. Il sera peut-être convertible, je ne sais pas.

**Mme Delacroix.**- C'est comme pour les subventions : tu passes des millions d'euros, puis tu as une subvention de 80 euros qui fait jaser tout le monde.

**M. Cusenier.**- J'avais une question sur les illuminations. La commission a regardé, mais nous ne savons pas ce que cela va être : brun, vert, rouge ?

**M. le Maire.**- Cela a été vu en Municipalité et n'a pas été apprécié par tout le monde.

**Mme David Rousseau.**- Surtout au regard de la représentation que nous avons en visio.

**M. le Maire.**- C'est la représentation qui est moche. Nous allons retravailler dessus, nous vous montrerons. Pour le moment, ce n'est qu'un budget. J'ai d'ailleurs dit aux Champagnolais qu'ils regardent bien le plafond de cette année parce qu'il allait changer l'an prochain.

**Mme Filippi.**- On a fait exprès de le présenter moche pour qu'il y ait la surprise l'année prochaine.

**Mme Delacroix.**- Nous parlions tout à l'heure des dépenses à maîtriser, mais il faudra tout de même revoir sérieusement un point pour l'été prochain, à savoir le désherbage des rues. Nous ne pouvons pas laisser une ville comme cela. La rue Édouard Herriot, je le dis tout le temps et j'en ai déjà parlé avec le Maire, c'est une honte.

**M. le Maire.**- J'ai effectivement un peu honte quand j'y passe.

**Mme Delacroix.**- Ne pourrions-nous pas communiquer au moyen de *Champa Mag* pour dire aux gens de faire un peu devant chez eux ?

**Mme Benoit.**- Je le fais une fois ou deux, puis j'arrête.

**Mme Delacroix.**- En plus, cela défonce tous les trottoirs, et c'est tout le long.

**Mme Bailly.**- Il y a de la menthe partout dans le quartier.

**Mme Delacroix.**- Il y a des arbres à papillons qui poussent sur la voirie.

**M. le Maire.**- Sachez que ce qui traverse l'enrobé, nous pouvons l'éliminer une fois que cela a traversé.

**Mme Delacroix.**- Oui, mais tout de même. La rue Édouard Herriot, je ne peux plus.

**M. le Maire.**- C'est vrai que c'est moche. Je n'y vais plus en été.

**Mme Bailly.**- Cela ne résout pas le problème.

**M. le Maire.**- Ils ont interdit les désherbants et le désherbage thermique a vite trouvé ses limites, nous n'en entendons plus parler.

**Mme Delacroix.**- Parce que c'est anecdotique.

**M. le Maire.**- Il fallait passer tous les mois, cela fait exploser les molécules d'eau. Ça ne part pas en profondeur, donc la plante repart.

**Mme Delacroix.**- J'ai bien conscience qu'il n'y a pas forcément de moyens, mais...

**M. Poux.**- Il faut tondre.

**M. le Maire.**- Non, parce que pour le développement durable, on ne tond pas.

**Mme Delacroix.**- Avec une débroussailleuse à brosse.

**M. le Maire.**- Nous allons chercher.

**Mme Delacroix.**- Franchement, cela me fait mal de voir la Ville ainsi l'été. Cela devrait être joli, mais...

**M. le Maire.**- Nous avons tout de même des brosses sur notre balayeuse pour désherber le long des bordures, mais ce n'est pas très efficace.

**M. Delfau.**- Cela ne va pas dans les massifs.

**Mme Delacroix.**- Les massifs, c'est une chose, mais...

**M. le Maire.**- Ce sont les trottoirs, ce ne sont pas les espaces verts. Les bords de trottoir, quand c'est neuf, ça va, mais l'interstice entre la bordure et l'enrobé, ça s'écarte un peu, ça bouge et les graines tombent dedans, donc bonjour les pissenlits et les mauvaises herbes.

Nous avons donc pris bonne note, nous avons entendu. Tu as raison, nous en avons déjà parlé, il faut trouver une solution.

**Mme Delacroix.**- Il faudra donc moins de personnes au cimetière puisqu'il y aura moins besoin de désherber. Je taquine toujours Flavien avec cela.

**Mme Bailly.**- Il y a quelque chose qui n'apparaît pas, mais sur lequel il va falloir se pencher, ce sont les sanitaires handicapés dans les salles de sport. Cela existe à Galfione, mais pas dans les autres salles. Nous avons des personnes handicapées et cela pose problème.

**M. le Maire.**- Sur les salles de sport, nous avons fait faire le bilan énergétique, un audit est en cours sur les salles de sport. Dans les années à venir, il faudra faire la réfection. Nous avons un projet de nouvelle salle de sport pour 3,6 à 4 millions d'euros, mais stop, on arrête tout, d'autant plus que nous n'allions avoir que de vieilles salles à côté. Un audit sur les salles de sport est donc en train de se faire, nous proposerons à cette noble assemblée un programme pluriannuel de réfection de nos salles de sport.

**M. Poux.**- Pour revenir à la réalisation d'un club-house pour le basket, ne serait-il pas judicieux d'attendre le résultat de l'audit ? En effet, si nous faisons un club-house à un endroit où l'audit dit qu'il faudrait modifier la salle... Cela ne correspondra plus.

**M. le Maire.**- Ce sera sur l'extérieur. Dans Léo Lagrange, il faut remettre les vestiaires et compagnie, il n'y a pas de place.

**M. Poux.**- Il y aura peut-être moyen de faire différemment pour récupérer de la place.

**M. le Maire.-** Nous ne pourrons pas. Nous ne pouvons pas modifier Léo Lagrange parce que c'est du lamellé-collé ; les Louaitaux, c'est du lamellé-collé. La seule que nous pouvons modifier, c'est Galfione, parce que c'est une charpente métallique, qui peut donc être renforcée, allongée, etc. Cela se calcule, mais sur du lamellé-collé, il est impossible d'élargir. Les vestiaires sont déjà sur le côté, sur l'arrière, ils sont en extérieur et en lamellé-collé. En revanche, je suis convaincu que de la place a pu être perdue à l'intérieur, mais tu peux adjoindre quelque chose à côté ou juste à côté de l'entrée. En effet, pour mettre un club-house, quel que soit le sport, il ne faut pas avoir à traverser la salle pour y aller, puisque tout le monde vient de l'extérieur avec des chaussures sales, va traverser la salle et va tout salir. Tu ne peux donc pas. Tu as un côté qui est vraiment pour les utilisateurs, donc de l'autre côté du terrain, tu passes par une entrée et les gens vont dans les vestiaires, se changent et vont pratiquer. Autrement, tout ce qui est spectateurs et apports extérieurs doit être cantonné dans un endroit de la salle et n'a rien à faire sur la partie sport.

Par exemple, Léo Lagrange, le terrain de handball est un 18x36, ce n'est plus aux normes. Il peut jouer en départemental, mais pas en régional, puisqu'il faut des 20x40. Le Galfione a ces dimensions. Nous ne pouvons pas élargir Léo Lagrange, il est en lamellé-collé, nous ne pourrons jamais avoir un terrain 20x40 dans Léo Lagrange. La seule salle que nous pourrions élargir et mettre une tribune supplémentaire, c'est Galfione.

Avez-vous d'autres questions ?

**M. Tissot.-** S'il n'y a pas d'autres questions, je vais passer au vote des différents budgets en commençant par le vote du BP principal 2025. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer au vote des taux d'imposition 2025, qui sont inchangés depuis de nombreuses années.

**M. le Maire.-** Excuse-moi. As-tu bien parlé des annexes ?

**M. Tissot.-** Oui.

**M. le Maire.-** Merci pour le vote unanime de ce budget, que nous allons tous faire ensemble et mener à bien ensemble. Merci à vous. Je te laisse maintenant parler des impôts.

**M. Tissot.-** Le vote des taux d'imposition 2025, qui sont donc inchangés, avec la taxe foncière bâti à 43,82 %, la taxe foncière non bâti à 42,65 % et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 10,71 %. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

Enfin, nous passons au vote des différents budgets annexes, que je vous propose de voter ensemble si tout le monde est d'accord.

**M. le Maire.-** Oui.

**M. Tissot.-** Il s'agit des budgets Eau potable, Régie municipale de Production d'électricité, Restaurant, Champa Immo, lotissement Le Grand Parc, lotissement Le Bas d'Eclesches. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

**M. le Maire.-** Je vous remercie à nouveau pour ce vote à l'unanimité du budget champagnolais, que nous allons tous mener ensemble. Nous avons souvent des réflexions, nous sommes là pour tirer le bateau dans le même sens, pas pour nous tirer des balles dans les pattes. Nous parlons donc de tout en Commission Urbanisme avec les représentants de la minorité, pas de problème. Merci à vous tous d'avoir voté tous ces budgets, que nous allons mener à bien.

Je précise que lorsque je disais qu'il y avait presque 5 millions, c'était hors budgets annexes.

\*\*\*\*\*

### **13. Admissions en non-valeur**

**M. Tissot.**- Après avis favorable de la Commission Finances réunie le 3 décembre dernier et sur proposition de Monsieur le responsable du service de Gestion comptable de Poligny, il est proposé au Conseil municipal d'admettre les créances suivantes en non-valeur :

BUDGET VILLE			
ANNÉE	N° TITRE	OBJET	MONTANT
2020	351	Repas périscolaires et ALSH	220.64 €
2020	350	Centre aéré	83.95 €
2020	349	Repas périscolaires et garderie	69.60 €
2020	344	École de Musique cotisation 2020	249.50 €
2020	274	Reliquat sur location de salle	0.01 €
2020	907	Redevance ALSH (13.40 €) et repas scolaires (37.80)	51.20 €
<b>TOTAL BUDGET VILLE</b>			<b>674.90 €</b>

Soit un total de 674,90 euros, les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au compte 6541 du budget primitif 2024 de la Ville.

Il faut savoir qu'il y a cinq ou six ans, nous en passions pour 3 000 à 4 000 euros, donc nous nous améliorons de plus en plus. Tout a été fait pour récupérer l'argent, mais quand nous ne pouvons plus, nous ne pouvons plus.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

\*\*\*\*\*

### **14. Clôture du budget annexe du lotissement « Sur Valières »**

**M. Tissot.**- Par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil municipal a voté la création du budget annexe lotissement communal « Sur Valières ».

Les deux dernières parcelles ayant été vendues, il convient de clôturer le budget annexe.

Détail recettes encaissées (2 463 915,10 euros) :

- Vente des 64 parcelles : 1 803 085 euros ;
- Participation GRDF pour l'aménagement du réseau de gaz naturel : 20 830,10 euros.
- Encaissement d'un prêt relais : 640 000 euros.

Détail des dépenses réalisées (2 642 072,05 euros) :

- Achat des terrains : 589 426,65 euros ;
- Redevance archéologique : 35 505,00 euros ;
- Travaux de viabilisation : 1 374 220,40 euros ;

- Remboursement du prêt relais et des intérêts : 642 920 euros.

Le budget annexe se termine par un déficit de 178 156,95 euros (auquel il conviendra d'ajouter les centimes d'arrondis de la dernière déclaration de TVA du quatrième trimestre 2024).

Une provision de 185 000 euros a été inscrite en DM 1 sur le budget principal en dépenses de fonctionnement (article 65821) et sur le budget annexe du lotissement « Sur Valières » en recettes de fonctionnement (article 75822). Pour solder le déficit, un mandat sera émis sur le budget principal et un titre de recette sur le budget du lotissement.

Après avis favorable de la Commission des Finances réunie le 3 décembre dernier, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la clôture du budget annexe « Lotissement Sur Valières » au 31 décembre 2024 et du dossier de TVA ouvert au SIE de Lons-le-Saunier (après la déclaration du quatrième trimestre 2024).

Y a-t-il des questions ?

**M. Cusenier.**- Si nous avons un déficit, c'est que nous n'avons pas vendu assez cher, non ?

**M. le Maire.**- Non, enfin, si on veut. Nous tenions aussi à vendre pas cher, au prix de départ, mais il y a plusieurs raisons. La raison principale, c'est que nous avons deux immenses parcelles – ils se sont « plantés », mais cela partait d'une bonne intention – réservées pour des investisseurs, mais qui n'ont pas trouvé preneurs. Nous avons donc dû les réaménager, refaire une route à l'intérieur pour discerner les quatre parcelles. Il va se faire 10 maisons, six parcelles, mais avec 10 maisons. Il a fallu refaire des routes, ramener les maisons et compagnie, pour redistribuer. Il y a bien eu 100 000 euros de travaux sur les 178 000 euros.

Ceci dit, lorsque nous faisons l'estimation et que cela dure dans le temps, une inflation se fait et les prix augmentent, donc tu peux avoir une surprise au bout. Néanmoins, ce n'est pas grave, parce qu'au départ, nous avons prévu 56 pour finir à 72. Il va se faire 72 ou 75 maisons – au moins, comme me le dit Flavien – sachant qu'une maison rapporte environ 1 000 euros de foncier par an, parce que tout n'est pas pour la Commune. Vu de quand datent les premières maisons sur ce lotissement, depuis quelques années, les 178 000 euros, nous les avons déjà eus en impôt foncier, c'est-à-dire que cela a été remboursé très vite. Il ne faut donc pas voir les choses de manière négative.

Il y a autre chose qu'il faut toujours avoir derrière la tête, c'est que les estimations des maisons au niveau du foncier ne se font pas sur la valeur du terrain, mais de la maison, de l'assiette. Par exemple, quelqu'un qui veut faire une maison pour 300 000 euros, il emprunte un peu. Si nous lui vendons pour 120 000 de terrain, donc il va faire une maison à 180 000 euros, qui aura de toutes petites bases ; si nous lui vendons un terrain 60 000 euros, il va lui rester 240 000 euros, donc il fera une maison plus cossue et qui aura de plus grosses bases. À terme, la Commune est gagnante.

Ce que je dis est confirmé par Monsieur Jacquier.

Il est vrai que nous ne vendons pas cher, 30 et 40 euros, et quelques-uns à 50, mais, contrairement à une commune comme Pontarlier où les gens qui ont deux salaires français pontissaliens n'arrivent plus à se loger, n'arrivent plus à bâtir tellement les prix se sont envolés... Il n'y a pas que des personnes qui travaillent en Suisse. J'ai toujours tenu à ce que les gens qui travaillent à Champagnole, qui ont des salaires français normaux, champagnolais, et non pas des salaires suisses, puissent se construire leur petite maison « ça me suffit », comme on dit. C'est une

réalité.

Il y a parfois des lotissements qui gagnent, celui-là a perdu. Le Grand Parc, je vous garantis qu'il a beaucoup rapporté et qu'il continue à rapporter. N'est-ce pas, Monsieur le grand argentier ? Il a déjà rapporté au moins 200 000 euros, donc cela compense largement celui-là, qui va encore rapporter parce que nous allons encore faire des travaux. Nous n'avons plus de terrain à acheter parce qu'il est déjà acheté.

Globalement, bon an, mal an, nous gagnons de l'argent avec les lotissements. Même en ne vendant pas cher, ce sont de bonnes affaires.

Pascal, tu peux reprendre le fil.

**M. Tissot.**- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*)

Je le mets au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**M. le Maire.**- Excusez-moi, j'ai été un peu long, mais cela valait une réponse argumentée.

---

## DOUZIÈME COMMISSION : FORÊT

### **15. Acquisition d'une parcelle forestière à Taravent**

*Délibération retirée.*

### **16. Programme 2025 de coupes de bois**

Vu le Code forestier, en particulier les articles L.212-2, L.214-5 à 8, L.214-10, L.214-11 et L.243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

### **Exposé des motifs :**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;
- Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- La mise en œuvre du Régime forestier implique pour la Commune des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous ;
- En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation de l'état d'assiette des coupes puis sur la dévolution et la destination des produits

issus des coupes de bois et des chablis.

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant la présentation de la stratégie de commercialisation des bois issus de la forêt publique validée par les Communes forestières et l'ONF;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF pour l'exercice 2025 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Considérant l'avis de la Commission Forêt formulée lors de sa réunion du 14 novembre 2024,

Il est demandé au Conseil municipal :

**1) D'approuver l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :**

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désignée par l'ONF
5	2025	2025			Amélioration FS	15
52 et 53	2025	2025			Amélioration RX et FS	10
56		2025			1 ère éclaircie RX	2,8
33	2023	2025			Sanitaire	13,4
39	2027	2025			Sanitaire	12,4
35 et 40		2025			Sécurisation de la RD direction Syam	3,75
64,65 et 68		205			Sécurisation chemin de randonnée	6
13		2025			Coupe rase	3,5
8		2025			Coupe rase	0,5
24		2025			Coupe rase	3
54		2025			Coupe rase	0,8
27 (PC BR 101)		2025			Coupe rase	2,7
14		2025			Coupe rase	10,2

**2) D'informer le Préfet de Région des motifs (art L.214-5 du CF) de sa décision de reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'assiette de l'exercice 2025 : Report des coupes périodiques expliqué et présenté en Commission Forêt**

**3) De décider des orientations de mise en marché suivantes :**

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt

publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus <sup>1</sup>	Bois façonnés			Bois sur pied		
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat <u>BIBE</u>	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
5	Grume, chauffage FS (feuillus)	Oui					
52 et 53	Grume FS et RX (résineux)	Oui					
56	Petit bois RX	Oui					
33 et 39	Chauffage, Bois énergie FS et grume RX	Oui					
35 et 40	Chauffage et grume RX	Oui					
64,65 et 68	Chauffage et grume FS	Oui					
13 et 8	Petit bois RX	Oui					
24 et 54	Grume RX	Oui					
27	Petit bois FS et RX	Oui					
14	Petit bois FS et RX	Oui					
Chablis Louataux	Chauffage et bois énergie FS et RX	Oui					
P27 (Taravent)	Chauffage et grume FS	Oui					

Le technicien forestier territorial présentera systématiquement les résultats de martelage permettant au maire de valider ou d'ajuster certains choix de commercialisation. En cas d'évolution de l'état sanitaire, des besoins en affouage ou une différence importante du martelage par rapport aux prévisions, le Maire autorisera à adapter la destination des produits.

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la Commune accepte que ses bois

soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

#### 4) De décider des modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
P5,52,53,33,39,35,40,64,65,68,24,54 et chablis divers Louataux et P27 (Taravent).	OUI	
Parcelle 56,13,8,27 et 14		OUI

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, pour du contrat d'approvisionnement, la commune, propriétaire de la forêt prend à sa charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...) en confiant à l'ONF une prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO). Cette prestation comprend notamment la sélection des ETF, le suivi du chantier et la réception des bois.

Demande à l'ONF de conclure une convention de prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre

(2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du Code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...).

Demande à l'ONF de conclure une convention de mise à disposition spécifique dite « vente et exploitation groupée »

#### 5) D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents

**M. Tissot.** - Nous avons pu faire nos coupes de bois et nous ferons pareil pour l'année qui vient, donc ce n'est pas mal.

En un mot, nous allons faire des améliorations, des coupes sanitaires, des sécurisations. Il y aura un peu de sanitaire aux Louataux, il y aura des coupes d'amélioration à Taravent. La sécurisation, ce sera à côté du chemin de fer, par exemple. Il y aura de la sécurisation au Mont Rivel sur les chemins de randonnée, nous fermerons le Mont Rivel le temps de faire les travaux.

À Curtil, ce sera malheureusement des coupes rases. Beaucoup de scolytes ont attaqué les épicéas.

C'est aussi important aux Forges, où nous faisons également une coupe rase. Nous n'allons rien planter, nous laisserons faire le naturel. Derrière, il n'y aura plus rien. C'est compliqué d'aller chercher les bois.

À Taravent, il y a une coupe rase sur une petite section.

Aux Louataux, ce sera la coupe rase derrière la scierie. Une fois que la coupe rase sera faite, nous ferons le défrichement, puis nous pourrons enfin vendre à la Communauté de Communes l'équivalent des 80 000 euros, tout cela devant se faire en année 2025.

Je précise que nous laissons faire l'ONF, qui gère très bien, donc je ne vois pas l'intérêt de nous en occuper par nous-mêmes.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

---

## HORS COMMISSION

### 17. Subvention à l'association Popoppidum

**M. le Maire.-** L'association Popoppidum prévoit d'organiser un nouvel événement musical le 1<sup>er</sup> mars 2025 avec deux concerts, le groupe Pixel in the box première partie, puis Colors in the Street en tête d'affiche, qui tournent pas mal.

L'association a sollicité la Ville pour l'octroi d'une subvention. Le budget prévisionnel total s'élève à 23 608,75 euros.

Après discussion, et considérant l'intérêt d'accueillir à Champagnole cet événement musical, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 3 500 euros.

La subvention ne sera versée que si les concerts sont organisés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution à l'association Popoppidum d'une subvention de 3 500 euros pour l'organisation de l'édition 2025.

L'association nous a sollicités pour une subvention, comme lorsqu'ils font de tels programmes de qualité. Il y a eu Kyo, Claudio Capéo, trois cafés gourmands... Là, je ne connais pas ces groupes, mais parfois, c'est la bonne pioche.

Ce spectacle est, semble-t-il, de niveau national.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Je n'ai pas de questions parce que je ne connais pas, mais les experts connaissent.

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

---

### Questions diverses

**M. le Maire.-** Personne n'ose en poser, mais je vous donne quelques dates.

Le prochain Conseil municipal aura lieu fin février, mais nous n'avons pas encore la date exacte.

Les vœux au personnel auront lieu le mercredi 8 janvier à 18 heures 30.

Les vœux à la population aux associations auront lieu le samedi 11 janvier à 11 heures,

et non le premier samedi de l'année parce qu'il y a la Ronde du Jura.

Les vœux de Madame le Député auront lieu le vendredi 17 janvier à 18 heures 30 à l'Oppidum.

Le dimanche aura lieu le concert des Voix Amies avec une fanfare de l'École de Musique, des cuivres qui doit jouer avant. Ce n'est pas La Petite Fanfare, ce sont les cuivres de l'École de Musique. Le concert se tiendra à 17 heures à l'église, le chef de chœur est notre professeur de cor, Rafael Arias, qui a beaucoup d'humour.

Pour les autres dates, regardez sur le petit dépliant des Hivernales pour savoir ce qu'il va se passer ces temps-ci.

Il y a la guinguette à l'Oppidum vendredi.

**Mme David Rousseau.**- Le spectacle des enfants aura lieu le 31 décembre à 14 heures.

**M. le Maire.**- Demain, il y a les promenades en calèche avec le père Noël si vous avez des petits en bas âge.

Comme c'est le dernier Conseil municipal de l'année, nous allons boire un verre. Merci à vous d'être venus. La presse, vous pouvez rester avec nous. J'ai été bavard ce soir, mais il faut bien expliquer les budgets.

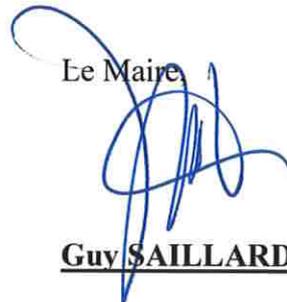
*Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 heures 45.*

Le Secrétaire de Séance,

**Brigitte FILIPPI**



Le Maire,



**Guy SAILLARD**

  
ville de  
**Champagnole**  
(39300)  
Coeur du Jura

2019年12月31日